

Modalités et conditions de service de Purolator

En vigueur le 1^{er} avril 2024



Contents

Application des Modalités et conditions	3
Définitions	3
Services de livraison de Purolator	5
Garanties de service	9
Services spéciaux de Purolator	11
Frais administratifs	20
Suppléments d'expédition	21
Application des tarifs	23
Confier des envois à Purolator	25
Politique d'acceptation des envois	34
Livraison des envois	36
Facturation, crédit, paiement, paiement tardif et sécurité	37
Responsabilité de Purolator	39
Réclamations	40
Nous contacter	42

Application des Modalités et conditions

Tous les services fournis ou arrangés par Purolator (voir définition ci-dessous), y compris les services de messagerie, de chargement complet (« TL »), de chargement partiel (« LTL ») et de Purolator Logistique^{MC} sont assujettis aux présentes Modalités et conditions de service modifiées de temps à autre (« Modalités et conditions »).

Lorsqu'un Client signe avec une Entente tarifaire pour les services offerts par Purolator, les modalités et conditions définies dans une telle entente tarifaire prévaudront en cas de conflit ou de différence entre les présentes Modalités et conditions et celles prescrites dans une telle Entente tarifaire pour services.

Définitions

À moins qu'une définition différente en soit donnée dans les présentes Modalités et conditions, les termes dont la première lettre est en majuscules ont la signification suivante :

« **CDS** » signifie le service Chaîne de signatures de Purolator décrit dans la rubrique « Services spéciaux de Purolator – Chaîne de signatures ».

« **Client** » désigne une personne, une entité, une société de personnes ou un organisme qui a recours aux services de Purolator, qu'elle soit l'Expéditeur ou le Destinataire, et comprend tout Client avec compte.

« **Client avec compte** » désigne une personne, une entité, une société de personnes ou un organisme qui a conclu une Entente pour services de messagerie ou qui a ouvert autrement un compte chez Purolator aux fins de facturation, y compris un compte configuré à l'aide d'un système d'expédition automatisé.

« **Colis** » signifie tout article ou toute boîte qui est emballé par le Client pour livraison sans utiliser de Purolator Express Boîte, de Purolator Express Pack ou de Purolator Express Enveloppe et qui respecte les normes d'emballage acceptables de Purolator (voir « [Guide d'emballage Purolator](#) »).

« **Connaissance** » désigne tout document d'expédition, toute étiquette, toute lettre de transport, tout manifeste ou tout autre document similaire utilisé par Purolator pour accepter des envois pour transport, notamment un Connaissance de Purolator.

« **Connaissance de Purolator** » désigne un Connaissance produit par un Système d'expédition automatisé, un Connaissance manuscrit portant la marque de Purolator ou un Connaissance manifeste portant la marque de Purolator.

« **Convention** » désigne la Convention du 12 octobre 1929 pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Varsovie, en Pologne, ou la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport international signée à Montréal, au Canada, le 28 mai 1999 ou ces conventions telles qu'elles peuvent être modifiées ou complétées, selon le cas. Le cas échéant, la Convention régit et, dans la plupart des cas, restreint la responsabilité de Purolator quant à la perte ou aux dommages ou encore aux retards liés au transport d'Envois.

« **Destinataire** » désigne la partie à qui un Envoi doit être livré.

« **Entente tarifaire pour services** » désigne une entente tarifaire pour les services offerts ou toute autre entente entre Purolator et un Client, régissant les services offerts ou arrangés par Purolator pour un tel Client, notamment les services de messagerie, de TL, de LTL et de logistique.

« **Envoi** » désigne une ou plusieurs Pièces envoyées à la même date et au même moment par le même service de Purolator et présentant d'autres caractéristiques identiques, d'un Expéditeur à un Destinataire, à une seule adresse, sous un Connaissance et dont les frais sont facturés à un seul Client.

« **Envoi de marchandises dangereuses en quantité limitée** » fait référence aux envois qui ont été préparés conformément à l'article 1.17 du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses.

« **Envoi expédié par service de fret** » désigne un envoi qui comporte une ou plusieurs Pièces et qui est expédié par l'entremise du réseau de distribution par services de fret de Purolator.

« **Envoi expédié par service de messagerie** » désigne un Envoi qui comporte une ou plusieurs Pièces et qui est expédié par l'entremise du réseau de distribution par services de messagerie de Purolator.

« **Envoi unique** » désigne un Envoi expédié par service de fret confié par un Client à un seul arrêt et ayant un poids facturé inférieur à 640 lb (environ 290 kg) que celui-ci contienne une pièce ou plus.

« **Expéditeur** » désigne la partie qui confie un Envoi à Purolator aux fins de livraison.

« **Fin de la journée** » signifie 21 h (heure locale).

« **Frais de dédouanement** » signifie tous les frais de courtage, les suppléments, les frais et les droits de douane associés à un Envoi confié à Purolator par un de ses Clients.

« **Frais supplémentaires** » désigne les frais pour service spécial, d'expédition et administratifs qui peuvent être facturés en plus du Tarif du service facturé pour un Envoi, tel que décrit plus en détail ci-dessous sous « Services spéciaux de Purolator », « Frais administratifs » et « Suppléments d'expédition » respectivement.

« **Identificateur de service** » désigne l'identificateur officiel d'un service de Purolator, imprimé sous forme d'icône de Purolator sur un Connaissance électronique ou un autocollant de Purolator apposé sur chaque Pièce que contient l'Envoi et qui identifie le service de Purolator demandé par le Client.

« **Instructions techniques de l'OACI** » fait référence aux Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses publiées par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

« **O-SNR** » signifie « Signature non requise à l'origine », un service qui peut être choisi par un Expéditeur lorsqu'aucun accusé de livraison signé n'est requis.

« **Pièce** » désigne une enveloppe, un paquet, un contenant, une boîte, une palette ou un article non emballé unique que Purolator accepte de livrer.

« **Preuve d'âge** » signifie 18 ans pour les Destinataires des provinces de l'Alberta et du Québec et 19 ans pour les Destinataires de toutes les autres provinces et de tous les autres territoires canadiens.

« **Purolator** » désigne, sauf indication contraire, Purolator Inc. ainsi que ses agents et sous-traitants respectifs.

« **Région urbaine** » désigne une zone qui est principalement urbaine, tel que déterminé par Purolator le cas échéant.

« **Résidence** » désigne une résidence traditionnelle ou une entreprise à domicile exploitée dans une résidence.

« **RTA** » est l'acronyme pour Région de tri d'acheminement (les trois premiers caractères du code postal) et elle identifie une région particulière au sein d'une région géographique plus vaste ou d'une province.

« **Signature d'un adulte requise** » ou « **SAR** » désigne le service Signature d'un adulte requise qui est décrit à la section « Services spéciaux de Purolator – Signature d'un adulte requise (SAR) ».

« **SNR** » signifie « Signature non requise », un service qui peut être choisi par un Destinataire lorsqu'aucun accusé de livraison signé n'est requis.

« **Substance contrôlée** » signifie un médicament ou une substance dont la vente ou l'utilisation a été déclarée illégale par une loi fédérale, provinciale ou municipale et dont la distribution ou la consommation a été autorisée par une loi, un acte législatif ou un règlement gouvernemental.

« **Système d'expédition automatisé** » désigne un système d'expédition automatisé utilisé par Purolator ou ses Clients en vue de recourir aux services décrits aux présentes, notamment les applications Purolator Expédition^{MC} en ligne, Purolator Expédition^{MC} électronique – Serveur, Purolator Expédition^{MC} électronique – Services Web et tout autre système d'expédition automatisé propre au Client ou d'un tiers approuvé par Purolator dans le cadre du programme de certification applicable de Purolator.

« **Tarif du service** » désigne en ce qui a trait à un Envoi, le tarif facturé par Purolator à un Client en fonction du service choisi par le Client, mais ne comprend pas les Frais supplémentaires, les Taxes ni les Frais de dédouanement afférents à un tel Envoi.

« **Taxes** » désigne toute taxe quelle qu'elle soit normalement payable par les Clients en ce qui a trait aux services fournis par Purolator, notamment celles caractérisées comme taxes sur les biens et services, taxes de vente, taxe sur la valeur ajoutée ou taxe de transfert commercial.

« **Zone résidentielle** » désigne un secteur qui est principalement résidentiel ou à faible densité commerciale, tel que déterminé par Purolator le cas échéant.

Services de livraison de Purolator

Services au Canada

Purolator se réserve le droit d'apporter des modifications, de temps à autre et à sa seule discrétion, à ses offres de service, y compris au choix de certains points et heures de livraison, afin de répondre aux besoins du marché.

Voici les services de Purolator pour les Envois expédiés au Canada.

Services de messagerie

Services de retour Purolator^{MC}

Les Services de retour Purolator^{MC} sont offerts aux Clients ayant un compte pour des Envois expédiés par service de messagerie confiés à Purolator à certains points d'accès pour un transport au Canada. Les Envois expédiés par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} doivent être déclarés et préparés à l'aide d'un Système d'expédition automatisé. Le Connaissance de retour correspondant peut être inclus avec un Envoi sortant (« Service de retour sortant ») ou créé indépendamment sans être associé à un Envoi sortant (« Service de gestion des retours »).

Le Client est responsable de s'assurer qu'un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} respecte chacun des critères suivants :

- 50 lb ou moins. À certains points d'accès, Purolator peut, à sa discrétion, accepter un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator dont le poids est supérieur à cette limite.
- N'exiger aucune Manutention spéciale. À certains points d'accès, Purolator peut, à sa discrétion, accepter un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator exigeant une Manutention spéciale.
- Respecter la Politique d'acceptation des envois de Purolator, y compris en étant emballé dans un emballage externe approprié (comme déterminé par Purolator)
- Ne pas contenir des Marchandises dangereuses (Matières dangereuses), des quantités limitées de Marchandises dangereuses, des Articles interdits ou des liquides, sauf si cela est convenu dans une Entente tarifaire pour services entre Purolator et le Client ayant un compte
- Ne pas être transporté en tant qu'envoi avec Signature d'un adulte requise, Chaîne de signatures ou ExpressCheque

- Contenir une étiquette de retour valide, préparée à l'aide d'un Système d'expédition automatisé, sur laquelle figurent tous les renseignements requis par Purolator pour fournir le service

Les envois qui ne respectent pas l'un des critères ci-dessus ou qui sont considérés comme présentant un risque pour le réseau de distribution, comme déterminé par Purolator, peuvent être refusés pour le service. Lorsqu'un Envoi qui ne respecte pas l'un des critères ci-dessus ou considéré comme présentant un risque entre dans le réseau de distribution, il peut être arrêté par Purolator à n'importe quel point. Purolator peut prendre contact avec le Client afin qu'il vienne chercher l'Envoi, lui indiquer les conditions ou les frais supplémentaires demandés pour continuer à assurer le service de l'Envoi ou choisir de corriger la situation, moyennant des frais supplémentaires dont le Client est responsable. Tout Envoi qui ne respecte pas l'un des critères ci-dessus ou qui est considéré comme présentant un risque pour le réseau de distribution de Purolator est exclu de l'admissibilité à une réclamation pour garanties de service, perte, dommages ou retard.

Le service de chaque Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} est fourni sur une base « tel quel » et « tel que reçu » et est transporté de cette façon. Purolator ne fait aucune évaluation relative à l'Envoi, y compris de son contenu. Purolator ne fait aucune garantie, implicite ou expresse, concernant la qualité marchande ou l'adaptation à un usage particulier du contenu d'un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC}. Purolator ne saurait être tenue responsable du contenu de l'Envoi, de l'état ou de la qualité marchande du contenu, de tout type d'évaluation du contenu y compris l'admissibilité aux retours, de la validation de toute autorisation de retour de marchandises (ou autre information semblable) ou de l'exactitude du contenu, et Purolator ne garantit pas la sécurité du contenu d'un Envoi.

Nonobstant toute autre modalité énoncée dans les présentes Modalités et conditions, les Envois expédiés par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} ne sont pas admissibles à une réclamation (i) alléguant des dommages de quelque nature que ce soit à l'Envoi ou à son contenu, (ii) alléguant un contenu manquant ou incorrect, (iii) alléguant une mauvaise livraison, (iv) jugée par Purolator comme étant frauduleuse ou liée à une activité frauduleuse, ou (v) pour une valeur déclarée (y compris lorsque le supplément est payé), et toute réclamation de ce type relative à un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} sera refusée. Purolator n'assume aucune responsabilité relativement aux scénarios susmentionnés, et tous ces envois expédiés par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} seront considérés comme étant transportés sans valeur déclarée. Dans le cas d'une réclamation alléguant la perte d'un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} et de son contenu, lorsque la réclamation n'est pas liée à l'un des scénarios présentés ci-dessus (selon

Purolator), la responsabilité maximale de Purolator sera régie par la section Réclamations des présentes modalités (voir « Évaluation des réclamations pour perte ou dommage »), à condition que les dossiers de Purolator indiquent un balayage d'introduction pour les Envois correspondants et qu'une valeur déclarée n'augmente pas la responsabilité de Purolator. Cela constitue l'unique recours du Client pour toute perte associée à un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} et son ou ses articles. Pour préciser, une valeur déclarée pour un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} ne déclenchera ni n'augmentera la responsabilité de Purolator, y compris en ce qui concerne une réclamation valide pour perte. Toute réclamation pour la perte d'un Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} sera traitée conformément à la section Réclamations des présentes Modalités et conditions, à condition qu'une réclamation ne puisse être présentée que par le Client ayant un compte, que toutes les réclamations soient présentées dans les 60 jours civils suivant l'enregistrement par Purolator du balayage d'induction et que toute réclamation présentée au-delà de cette période de 60 jours civils soit exclue de l'admissibilité et soit refusée.

Le Client ayant un compte accepte d'indemniser, de défendre et d'exonérer Purolator de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, poursuites, demandes, coûts, pertes ou dommages découlant de tout Envoi expédié par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} qui n'est pas conforme aux modalités des Services de retour Purolator^{MC}, y compris les conditions d'emballage et d'étiquetage et les Modalités et conditions de Purolator en général.

Services Purolator Express^{MC}

Tous les services Purolator Express bénéficient de la garantie* de remboursement associée aux services de messagerie. Les Envois expédiés par service de messagerie et confiés à Purolator dans une Purolator Express^{MD} Enveloppe, un Purolator Express^{MD} Pack, une Purolator Express^{MD} Boîte ou dans un emballage propre au Client doivent respecter les normes de la politique d'acceptation des envois de Purolator (voir « Politique d'acceptation des envois »). Les Envois expédiés par service de messagerie Purolator Express seront livrés conformément aux Modalités et conditions régissant les Envois expédiés par service de messagerie Purolator Express.

Les Envois Purolator Express Boîte et Purolator Express Soirée doivent être préparés à l'aide d'un Système d'expédition automatisé.

Les Envois suivants, expédiés par service de messagerie Purolator Express, sont facturés un Tarif forfaitaire pour le service choisi et l'emballage ainsi qu'en fonction de l'origine et de la destination de l'Envoi.

- Envois Purolator Express Enveloppe pesant jusqu'à 1 lb (environ 0,5 kg).
- Envois Purolator Express Pack pesant jusqu'à 3 lb (environ 1,4 kg).
- Envois Purolator Express Boîte pesant jusqu'à 7 lb (environ 3,2 kg).

Les Envois expédiés par service de messagerie Purolator Express qui pèsent plus que les poids précités seront facturés un tarif établi en fonction du service choisi, de l'emballage, de l'origine et de la destination de l'Envoi et du poids de l'Envoi, tel que décrit ci-dessous à la rubrique « Confier des envois à Purolator – Repesage, cubage et envois de faible densité ». Les Envois expédiés par service de messagerie confiés à Purolator dans un emballage Purolator Express seront traités comme des envois d'une seule Pièce. Pour préciser, une Purolator Express Enveloppe pesant plus de 1 lb serait considérée comme un envoi nécessitant le service Purolator Express et facturée au tarif correspondant.

Purolator Express^{MD} 9 h

Livraison garantie* à partir et à destination de certains points au Canada au plus tard à 9 h le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour 9 h le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} 10 h 30

Livraison garantie* à partir et à destination de certains points au Canada au plus tard à 10 h 30 le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour 10 h 30 le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} Midi

Livraison garantie* à partir et à destination de certains points au Canada au plus tard à 12 h (midi) le jour ouvrable suivant. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour 10 h 30 le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD}

Livraison garantie* à partir et à destination de la plupart des points au Canada pour la Fin de la journée le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour la Fin de la journée le jour ouvrable indiqué par Purolator.

* Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section Garanties de service dans les présentes Modalités et conditions.

Purolator Express^{MD} Soirée

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de certains points au Canada entre 17 h 30 et 21 h le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* entre 17 h 30 et 21 h le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Routier^{MC}

Les services Purolator Routier (autre que Purolator Routier 9 h, Purolator Routier 10 h 30 et Purolator Routier Soirée) ne sont pas des services de messagerie avec garantie* de remboursement.

Les Envois expédiés par service de messagerie Purolator Routier doivent respecter les normes de la politique d'acceptation des envois de Purolator (voir « Politique d'acceptation des envois »).

Les Envois routiers expédiés par service de messagerie confiés à Purolator dans une Purolator Express Enveloppe, un Purolator Express Pack ou une Purolator Express Boîte seront traités et livrés conformément aux Modalités et conditions régissant les Envois expédiés par service de messagerie Purolator Express.

Les Envois Purolator Routier 9 h, Purolator Routier 10 h 30 et Purolator Routier Soirée ne peuvent être confiés à Purolator qu'avec un connaissance produit par un Système d'expédition automatisé.

Purolator Routier^{MC} 9 h

Livraison garantie* à partir et à destination de certains points non régionaux au Canada au plus tard à 9 h en deux jours ouvrables ou plus. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour cette heure de livraison garantie, la livraison sera garantie* au plus tard pour 9 h le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Routier^{MC} 10 h 30

Livraison garantie* à partir et à destination de certains points non régionaux au Canada au plus tard à 10 h 30 en deux jours ouvrables ou plus. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour cette heure de livraison garantie, la livraison sera garantie* au plus tard pour 10 h 30 le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Routier^{MC}

Livraison à partir et à destination de la plupart des points au Canada pour la fin de la journée en un jour ouvrable ou plus selon les points d'origine et de destination sélectionnés. En aucun cas les envois expédiés avec le service Routier de Purolator ne donnent droit à une garantie.

Purolator Routier^{MC} Soirée

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de certains points au Canada entre 17 h 30 et 21 h, en deux à six jours ouvrables.

Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour cette heure de livraison garantie, la livraison sera garantie* entre 17 h 30 et 21 h le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Services de transport de fret

Services Purolator Freight^{MD}

Les services Purolator Freight ne bénéficient pas d'une garantie* de remboursement. Les Envois expédiés par service de fret et confiés à Purolator doivent respecter les normes de la politique d'acceptation des envois de Purolator (voir « Politique d'acceptation des envois »). Les Envois expédiés par service de fret seront livrés conformément aux Modalités et conditions régissant les envois expédiés par service.

Purolator TL/LTL Accéléré^{MC}

Une livraison de la plupart des villes canadiennes à la plupart des villes canadiennes avant la fin de la journée le jour de livraison prévu par Purolator pour les envois urgents. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Purolator TL/LTL Régulier^{MC}

Une livraison de certaines villes canadiennes à certaines villes canadiennes avant la fin de la journée le jour de livraison prévu indiqué par Purolator. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

* Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section Garanties de service dans les présentes Modalités et conditions.

Services à partir du Canada

Voici les services de messagerie offerts par Purolator pour les Envois expédiés vers le Canada. Ces services ne sont offerts qu'aux Clients se trouvant au Canada. D'autres services peuvent être offerts sur demande entre le Canada et les É.-U. ainsi que le reste du monde. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Du Canada vers les É.-U.

Purolator Express^{MD} 9 h É.-U.

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de certains points aux É.-U. au plus tard à 9 h le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour 9 h le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} 10 h 30 É.-U.

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de certains points aux É.-U. au plus tard à 10 h 30 le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour 10 h 30 le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} Midi É.-U.

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de certains points aux É.-U. au plus tard à midi le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour 10 h 30 le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} É.-U.

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada à destination de la plupart des points aux É.-U. pour la Fin de la journée le jour ouvrable suivant. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour la Fin de la journée le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Routier^{MC} É.-U.

Livraison à partir de la plupart des points au Canada et à destination de la plupart des points aux É.-U., pour la Fin de la journée en deux jours ouvrables ou plus.

Du Canada vers le reste du monde

Purolator Express^{MD} 9 h international

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de certains points internationaux au plus tard à 9 h le deuxième jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le deuxième jour ouvrable, la livraison sera garantie* au plus tard pour 9 h le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} 10 h 30 international

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de certains points internationaux au plus tard à 10 h 30 le deuxième jour ouvrable suivant le jour où l'Envoi est confié à Purolator. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le deuxième jour ouvrable, la livraison sera garantie* au plus tard pour 10 h 30 le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} Midi international

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de certains points internationaux au plus tard à midi le deuxième jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le deuxième jour ouvrable, la livraison sera garantie* au plus tard pour midi le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} international

Livraison garantie* à partir de la plupart des points au Canada et à destination de la plupart des points internationaux le deuxième jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le deuxième jour ouvrable, la livraison sera garantie* au plus tard pour la Fin de la journée le jour ouvrable indiqué par Purolator.

* Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section Garanties de service dans les présentes Modalités et conditions.

Services vers le Canada

Voici les services de messagerie offerts par Purolator pour les Envois expédiés vers le Canada. D'autres services peuvent être offerts sur demande à partir des É.-U. et du reste du monde vers le Canada. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Des É.-U. vers le Canada

Purolator Express^{MD} 9 h É.-U.

Livraison garantie* à partir de certains points aux É.-U. et à destination de certains points au Canada au plus tard à 9 h le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour 9 h le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} 10 h 30 É.-U.

Livraison garantie* à partir de certains points aux É.-U. et à destination de certains points au Canada au plus tard à 10 h 30 le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour 10 h 30 le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} É.-U.

Livraison garantie* à partir de la plupart des points aux É.-U. et à destination de la plupart des points au Canada pour la Fin de la journée le prochain jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le jour ouvrable suivant, la livraison sera garantie* au plus tard pour la Fin de la journée le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Routier^{MC} É.-U.

Livraison à partir de la plupart des points aux É.-U. et à destination de la plupart des points au Canada pour la Fin de la journée en deux jours ouvrables ou plus.

À partir du reste du monde vers le Canada

Purolator Express^{MD} 9 h international

Livraison garantie* à partir de certains points internationaux et à destination de certains points au Canada au plus tard à 9 h le deuxième jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le deuxième jour ouvrable, la livraison sera garantie* au plus tard pour 9 h le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} 10 h 30 international

Livraison garantie* à partir de certains points internationaux et à destination de certains points au Canada au plus tard à 10 h 30 le deuxième jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le deuxième jour ouvrable, la livraison sera garantie* au plus tard pour 10 h 30 le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Purolator Express^{MD} international

Livraison garantie* à partir de la plupart des points internationaux et à destination de la plupart des points au Canada le deuxième jour ouvrable. Toutefois, si la livraison ne peut se faire pour le deuxième jour ouvrable, la livraison sera garantie* au plus tard pour la Fin de la journée le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Garanties de service

Pour les envois expédiés par service de messagerie

Si Purolator livre un Envoi expédié par service de messagerie garanti après l'heure de livraison garantie applicable, le jour de la livraison garantie applicable, Purolator, à la demande du Client, remboursera ou créditera (à la discrétion de Purolator) le Tarif du service et les Taxes (à l'exclusion des Frais supplémentaires et des Frais de dédouanement) payés par le Client à Purolator pour un Envoi (voir « Remboursement aux termes des garanties de service de Purolator »). Si Purolator ne peut livrer un Envoi expédié par service de messagerie garanti le jour de la livraison garantie applicable, la livraison sera effectuée pour la fin de la journée le jour ouvrable indiqué par Purolator.

Les restrictions suivantes s'appliquent aux Envois expédiés par service de messagerie garanti :

- (i) La destination de l'Envoi doit être un point pour lequel nous offrons le service de livraison garantie en question à partir du point d'origine. Si l'Expéditeur sélectionne un point de livraison pour lequel nous n'offrons pas le service de livraison garantie à partir du point d'origine, la garantie de livraison pour cet Envoi sera établie comme suit : (a) dans le cas d'un Envoi Purolator Express expédié au Canada, Fin de la journée; (b) dans le cas d'un Envoi expédié des É.-U. ou d'un autre pays vers le Canada (et vice-versa), la seconde meilleure garantie offerte pour le point d'origine vers le point de destination sélectionné (p. ex. si le service Purolator Express 9 h É.-U. est sélectionné et que ce service de livraison garantie n'est pas offert pour cette destination, mais que les services Purolator

* Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section Garanties de service dans les présentes Modalités et conditions.

Express 10 h 30 É.-U. et Purolator Express É.-U. [p. ex. Fin de journée] sont offerts pour cette destination, le délai de livraison garanti sera celui du service Purolator Express 10 h 30 É.-U.); et (c) dans le cas d'un Envoi Purolator Routier expédié au Canada, si l'Expéditeur sélectionne une destination pour laquelle la livraison garantie n'est pas offerte à partir du point d'origine pour un des services Purolator Routier, la livraison sera garantie pour la Fin de la journée et l'Envoi sera expédié par service Purolator Routier régulier (p. ex. Fin de journée) pour lequel aucune garantie n'est offerte. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

- (ii) Le retard ne doit pas être dû à une circonstance indépendante de la volonté de Purolator, y compris, mais sans s'y limiter, les événements énumérés sous la rubrique « Responsabilité de Purolator – Événements indépendants de la volonté de Purolator ».
- (iii) L'Envoi ne doit pas être déposé dans une « boîte de dépôt » de Purolator après l'heure de levée affichée, ne doit pas nécessiter de cueillette après les heures limites locales et ne doit pas être confié à Purolator après les heures limites locales.
- (iv) Pour avoir droit à la garantie de service, aucune des Pièces de l'Envoi ne doit peser plus de 70 lb (environ 32 kg).
- (v) Il doit exister un relevé des activités de lecture optique pour l'Envoi, prouvant que celui-ci est passé dans le réseau de Purolator.
- (vi) L'Envoi doit être confié à Purolator avec un connaissance produit à l'aide d'un système d'expédition automatisé. Le Connaissance doit être acceptable et contenir l'information pertinente et exacte pour la livraison (voir « Confier des envois à Purolator »). Les Envois confiés à Purolator avec un Connaissance manuscrit ne seront pas garantis.

Outre les restrictions précitées, les conditions suivantes s'appliquent :

- (i) La garantie de service peut être suspendue, modifiée ou révoquée à la seule discrétion de Purolator.

- (ii) La garantie de service ne s'applique pas aux Envois suivants :
 - a) Envois de marchandises dangereuses (voir « Services spéciaux de Purolator – Marchandises dangereuses [Matières dangereuses] »);
 - b) Envois CDS (voir « Services spéciaux de Purolator – Chaîne de signatures »);
 - c) Envois très lourds (voir « Confier des envois à Purolator – Envois très lourds »);
 - d) Service de cueillette/livraison des envois très lourds dans les zones résidentielles (voir « Confier des envois à Purolator – Service de cueillette/livraison des Envois très lourds dans les zones résidentielles »);
 - e) Envois pour lesquels Purolator estime que le point d'expédition ou de destination est un point isolé, lorsque ces points ne sont pas directement desservis par Purolator;
 - f) Envois non livrables;
 - g) Envois dont la taille dépasse les restrictions de dimensions établies par Purolator (voir « Politique d'acceptation des envois – Restrictions de taille »);
 - h) Envois nécessitant une manutention spéciale;
 - i) Envois avec service SAR qui n'ont pas pu être livrés, car le Destinataire n'a pas été en mesure de présenter une Preuve d'âge.
- (iii) Si au moins une des Pièces d'un Envoi (et non la totalité) faisant partie d'un Envoi expédié par service de messagerie garanti n'est pas livrée conformément à la garantie, Purolator, à sa seule discrétion, remboursera ou créditera le Client, à sa demande, le montant équivalant à la différence entre (a) le Tarif du service applicable à l'Envoi d'origine et (b) le Tarif du service qui aurait été facturé si l'Envoi original était composé uniquement des Pièces qui ont été livrées à destination conformément à la garantie de service applicable.
- (iv) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les restrictions et autres restrictions afférentes aux services pouvant être appliquées par Purolator, le cas échéant, veuillez communiquer avec Purolator.

Remboursements aux termes des garanties de service de Purolator

Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser une demande de remboursement ou de crédit des frais d'expédition pour tout Envoi lorsque celle-ci est soit (a) soumise par ou (b) basée sur les renseignements obtenus par une autre partie que celle ayant payé les frais d'expédition.

Pour obtenir un remboursement ou un crédit, si applicable en vertu des garanties de service de Purolator, Purolator doit recevoir la demande de remboursement ou de crédit pour un envoi auquel s'applique une garantie de livraison dans (i) les quinze (15) jours suivant la date originale de la facture pour les clients détenteurs de compte, ou (ii) dans les quinze (15) jours suivant la date d'acceptation de l'envoi pour les clients qui ne possèdent pas de compte. Pour demander un remboursement ou un crédit, les Clients doivent appeler au numéro figurant sur leur facture ou leur reçu et être en mesure de fournir le Numéro de connaissance de l'envoi faisant l'objet de la réclamation.

Services spéciaux de Purolator

À moins d'indication contraire, les services spéciaux suivants offerts par Purolator peuvent être combinés à tout Envoi, moyennant des frais supplémentaires. D'autres services spéciaux peuvent être offerts sur demande. Pour les Envois expédiés par service de messagerie, veuillez consulter les tarifs courants publiés disponibles sur purolator.com pour de plus amples détails. Pour les Envois expédiés par service de fret, veuillez communiquer avec Purolator pour obtenir plus de détails.

Marchandises dangereuses (matières dangereuses)

Les suppléments pour transport de marchandises dangereuses (matières dangereuses) et pour manutention spéciale (voir « Services spéciaux de Purolator – Manutention spéciale ») peuvent s'appliquer simultanément à un Envoi, conformément au Guide tarifaire de Purolator.

Conformément au Guide tarifaire de Purolator, si différents suppléments pour transport de marchandises dangereuses (matières dangereuses) peuvent être appliqués à l'Envoi, seul le supplément ayant la valeur la plus élevée parmi tous les suppléments pour marchandises dangereuses applicables sera facturé.

Purolator acceptera de transporter certaines marchandises dangereuses (matières dangereuses) dans la mesure où elles sont correctement emballées pour en assurer le transport sécuritaire, conformément aux présentes Modalités et conditions et à toutes les lois applicables, notamment à la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses (Canada) (L.C. 1992, ch. 34) (la « LTMD »), au Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (DORS/2001-286) (le « RTMD ») et aux Instructions techniques de l'OACI, outre toutes les directives ou exigences applicables de la International Air Transport Association (IATA). Les « marchandises dangereuses », comme elles sont définies dans la LTMD et le RTMD. Purolator se réserve le droit de refuser d'accepter ou de transporter des envois contenant des marchandises dangereuses qui ne sont pas conformes aux présentes Modalités et conditions. De plus, si Purolator détermine, à tout moment, qu'un envoi contenant des marchandises dangereuses peut causer des dommages ou des retards à son réseau, à d'autres envois, à des marchandises ou à des personnes, Purolator peut refuser d'accepter, de transporter ou de continuer à transporter l'envoi en question. Les Clients sans compte n'ont pas le droit de confier à Purolator des envois contenant des marchandises dangereuses. Ce service n'est pas offert avec Purolator TL/LTL Régulier. Les frais supplémentaires exigés pour le transport de marchandises dangereuses ne sont pas remboursables.

Purolator ne peut accepter pour transport des marchandises dangereuses pour lesquelles Purolator estime que le point d'expédition ou de destination est un point isolé, lorsque ces points ne sont pas desservis directement par Purolator (voir « Suppléments d'expédition – Au-delà »).

Confier des Envois de Marchandises dangereuses

Avant de confier un Envoi contenant des Marchandises dangereuses à Purolator pour livraison, l'Expéditeur est entièrement responsable de respecter les conditions suivantes :

- (i) Disposer de la préapprobation de Purolator pour l'expédition de Marchandises dangereuses. Cette préapprobation s'applique aux Marchandises dangereuses qui peuvent être exemptées en vertu du RTMD;
- (ii) Déclarer toutes les Pièces de Marchandises dangereuses séparément du fret général ou autre;
- (iii) Déclarer/indiquer l'option de Marchandises dangereuses appropriée sur un Connaissance produit à l'aide d'un Système d'expédition automatisé, et fournir toutes les déclarations requises par les lois applicables dans le Connaissance;
- (iv) Connaître la classification pertinente des Marchandises dangereuses;

- (v) S'assurer que l'emballage est adéquat pour le mode de transport sélectionné (c.-à-d. aérien ou routier), selon les lois applicables;
- (vi) Identifier et étiqueter correctement chaque Pièce d'un envoi de Marchandises dangereuses conformément aux lois applicables ainsi qu'aux présentes Modalités et conditions;
- (vii) Fournir la documentation appropriée pour le mode de transport choisi et conserver ces documents conformément aux lois applicables;
- (viii) Fournir les plaques appropriées (pour la signalisation externe de Marchandises dangereuses sur le camion de Purolator) comme requis par les lois applicables;
- (ix) Avoir reçu une formation et détenir un certificat de formation, le cas échéant, pour exercer toute activité associée à la manutention de Marchandises dangereuses, y compris l'emballage et la préparation pour le transport. Les Expéditeurs sont tenus de respecter la version la plus récente du RTMD et des instructions techniques de l'OACI.

Purolator déterminera si l'Expéditeur satisfait aux exigences d'approbation pour lui confier des Envois contenant des Marchandises dangereuses. Purolator peut évaluer tout Client, y compris un Client existant, en tout temps, afin de déterminer si le Client satisfait aux critères d'obtention ou de maintien du statut d'expéditeur de marchandises dangereuses approuvé. Purolator se réserve le droit de retirer l'autorisation de confier des envois contenant des Marchandises dangereuses à tout Client qui ne respecte pas ou qui continue de ne pas respecter les présentes Modalités et conditions et les lois applicables régissant les Marchandises dangereuses. Pour obtenir davantage de renseignements sur la façon de devenir un Expéditeur approuvé, veuillez communiquer avec Purolator.

Lorsqu'un Expéditeur ne respecte pas l'une des conditions susmentionnées lorsqu'il confie un Envoi de Marchandises dangereuses, Purolator se réserve le droit de (i) refuser de transporter cet Envoi, (ii) d'annuler et de cesser le transport d'un tel Envoi, et de facturer le Client pour le service, et (iii) de réclamer et de facturer les frais d'expédition au Client, en plus des suppléments applicables pour le transport d'un tel Envoi. Si Purolator transporte à son insu un Envoi de marchandises dangereuses confié par le Client qui ne respecte pas les conditions susmentionnées, elle n'assumera aucune responsabilité, qu'elle soit, relativement à toute perte et tout dommage résultant directement ou indirectement de tout retard, erreur de livraison ou à l'échec de la livraison et

l'Expéditeur accepte de libérer Purolator de toute réclamation ou responsabilité découlant du transport ou de la livraison de l'Envoi de Marchandises dangereuses.

Envois de Marchandises dangereuses au Canada

Le tableau suivant présente les Marchandises dangereuses pouvant être acceptées par Purolator pour expédition au Canada par services de messagerie ou de fret (y compris celles qui sont restreintes et doivent d'abord être approuvées par Purolator) et celles qui ne peuvent pas être acceptées :

Acceptables	
Catégorie	Description
1.4 G	Explosifs : UN0191, UN0197, UN0312, UN0336, UN0403, UN0431, UN0453 et UN0493 SEULEMENT
1.4 S	Explosifs de sûreté
2.1	Gaz inflammables
2.2	Gaz ininflammables/non toxiques
3	Liquides inflammables
4	Solides inflammables, matières sujettes à l'inflammation spontanée et matières hydroréactives
5.1	Matières comburantes
6.1	Matières toxiques
6.2	Matières infectieuses
7	Matières radioactives
8	Matières corrosives
9	Produits, matières ou organismes divers

Non acceptables	
Catégorie	Description
1	Explosifs (à l'exception des classes 1.4G ou 1.4S) indiqués ci-dessus
2.3	Gaz toxiques

Restreint	
Catégorie	Description
1	Explosifs – autres que ceux dont les numéros UN de Divisions ou spécifiques sont indiqués ci-dessus dans la catégorie Acceptable ci-dessus.
5.2	Peroxydes organiques

L'expédition de Marchandises dangereuses en quantité limitée est la seule exemption du RTMD autorisée pour le transport de fret. Un envoi de marchandises dangereuses confié sur une palette doit porter visiblement toutes les marques et étiquettes requises sur chaque Pièce. Purolator se réserve le droit de retirer tout film plastique étirable utilisé pour arrimer un envoi de fret ou une Pièce sur la palette afin de vérifier la conformité à toutes les exigences réglementaires.

Les marchandises dangereuses peuvent être confiées à un centre d'expédition de Purolator ou à un conducteur. Les marchandises dangereuses ne peuvent pas être déposées dans une boîte de dépôt. Les Envois de marchandises dangereuses en quantité limitée transportés par voie routière seulement peuvent être confiés à un agent d'expédition autorisé ou à un agent d'arrêt rapide de Purolator. Confier un Envoi contenant des marchandises dangereuses à Purolator ne signifie pas pour autant que Purolator « accepte de transporter la marchandise ». Purolator ne peut accepter un Envoi contenant des marchandises dangereuses qu'après l'inspection de ce dernier par un Spécialiste des marchandises dangereuses à l'établissement de Purolator.

Une fois acceptées par Purolator, les marchandises dangereuses seront expédiées conformément aux modalités et conditions afférentes au service sélectionné et, le cas échéant, au mode de transport sélectionné. Lorsque l'Envoi de marchandises dangereuses est confié à Purolator le samedi, la livraison sera effectuée au plus tôt le mardi avant la Fin de la journée et la garantie du service Le samedi ne s'applique pas.

Envois de marchandises dangereuses du Canada vers les É.-U. (ou des É.-U. vers le Canada)

Les Envois de marchandises dangereuses ne seront acceptés qu'après leur inspection par un Spécialiste des marchandises dangereuses (ou par un agent spécialiste des marchandises dangereuses autorisé par Purolator). Certaines classes de marchandises dangereuses dont le transport est accepté au Canada pourraient ne pas être acceptées ou pourraient nécessiter l'approbation préalable de Purolator pour leur transport à destination des É.-U. Veuillez contacter Purolator pour obtenir de plus amples renseignements. Une fois acceptées par Purolator, les marchandises dangereuses seront expédiées conformément aux modalités et conditions afférentes au service sélectionné et, le cas échéant, au mode de transport sélectionné.

Toutes les Marchandises dangereuses dont le transport est approuvé aux É.-U. doivent être préparées et transportées par voie aérienne, conformément à la présente Loi sur le transport des marchandises dangereuses (Canada) et à son règlement, aux instructions techniques de l'OACI, aux directives de l'IATA et aux présentes Modalités et conditions de service de Purolator,

si applicable, ainsi qu'à toute autre exigence de Purolator. Toutes les indications de danger, les étiquettes de danger et les étiquettes de manutention requises doivent être apposées, et les deux copies originales de la déclaration de l'expéditeur pour les Marchandises dangereuses de l'IATA doivent être jointes à l'Envoi lorsque requises.

Envois de Marchandises dangereuses du Canada vers le reste du monde (ou du reste du monde vers le Canada)

Purolator n'acceptera pas de transporter des Marchandises dangereuses en provenance ou à destination de points internationaux (ne se trouvant pas aux É.-U.) vers le Canada ou en provenance du Canada, à l'exception des piles au métal lithium (UN 3091) et des piles au lithium-ion (UN 3481) contenues dans de l'équipement préparé conformément à l'article II des directives d'emballage applicables de l'IATA, ou emballées avec celui-ci.

Pour les Envois expédiés par service de messagerie

À moins d'indication contraire, les Services spéciaux suivants offerts par Purolator peuvent être combinés à tout Envoi expédié par service de messagerie, moyennant des frais supplémentaires.

Chaîne de signatures (CDS)

Le service CDS de Purolator peut être utilisé pour le transport de certains médicaments contrôlés, de certaines armes, de biens du gouvernement et de cannabis au Canada. Les Envois CDS passent par le système de manutention de Purolator, et les employés de Purolator numérisent le Connaissément à chaque étape du processus de manutention. Seuls les Clients préautorisés, vérifiés et approuvés par un spécialiste autorisé de la prévention des pertes de Purolator, peuvent envoyer des Envois CDS. De plus, l'Expéditeur doit signaler les Envois CDS à Purolator avant de les lui confier. L'expéditeur doit apposer un Identificateur de service CDS sur l'Envoi. Le service CDS ne peut être jumelé au service Le samedi et ne peut être utilisé pour les livraisons à des points que Purolator estime comme étant isolés, lorsque ces points ne sont pas desservis directement par Purolator.

ExpressCheque^{MD}

ExpressCheque est un service de paiement sur livraison dans le cadre duquel Purolator réclame le paiement auprès du Destinataire au nom de l'Expéditeur au moment de la livraison de l'Envoi. Le service ExpressCheque est offert à partir de la plupart des points au Canada pour livraison à la plupart des points au Canada. Lorsque l'Expéditeur demande le service ExpressCheque, Purolator ne remettra l'Envoi au Destinataire qu'après l'obtention du paiement. Les conditions suivantes s'appliquent au service ExpressCheque :

- (i) Purolator n'acceptera pas les paiements en espèces. Seuls les chèques (y compris les chèques postdatés et les chèques certifiés), les traites bancaires ou les mandats postaux seront acceptés. Purolator n'est pas obligée de s'assurer que le Destinataire utilise le mode de paiement demandé par l'Expéditeur et n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- (ii) L'Expéditeur doit informer le Destinataire du montant du chèque (y compris des chèques postdatés et des chèques certifiés), de la traite bancaire ou du mandat postal requis avant que Purolator ne fasse la livraison. Un tel effet doit être libellé à l'ordre de l'Expéditeur.
- (iii) Tous les chèques (y compris les chèques postdatés et les chèques certifiés), toutes les traites bancaires et tous les mandats postaux remis en échange de l'Envoi expédié par service ExpressCheque seront acceptés par Purolator aux risques de l'Expéditeur, notamment, mais sans y être limité, le risque que le chèque, la traite bancaire ou le mandat postal : (a) ne soit pas honoré; (b) fasse l'objet d'une escroquerie ou soit une falsification; ou (c) soit déclaré invalide.
- (iv) La responsabilité de Purolator en cas de perte, de dommage ou de retard de livraison de l'Envoi ExpressCheque, peu importe la façon dont l'envoi a été perdu ou endommagé ou la raison du retard, est limitée au remboursement des frais d'expédition payés et des frais supplémentaires pour le service ExpressCheque.
- (v) Si le Destinataire est incapable ou refuse de payer l'Envoi, ou si le Destinataire refuse la livraison de l'Envoi pour quelque raison que ce soit, Purolator ne livrera pas l'Envoi. Le courrier retournera l'envoi à l'établissement de Purolator le plus proche, et Purolator communiquera avec l'Expéditeur pour obtenir des directives supplémentaires. Si l'Envoi est retourné à l'Expéditeur, ce dernier devra payer les frais d'expédition pour le retour.
- (vi) Purolator ne devient pas l'agent de l'expéditeur, à quelque fin que ce soit, en raison du fait qu'il offre le service ExpressCheque.

À retenir pour cueillette

Pour les Envois expédiés par service de messagerie au Canada, l'Expéditeur peut demander que l'Envoi soit conservé à un endroit autorisé par Purolator pour cueillette en personne (au lieu d'être livré à l'adresse de livraison indiquée sur le Connaissance) en apposant un autocollant portant la mention « À retenir pour cueillette » sur ce dernier. Purolator prendra contact avec le Destinataire lorsque l'Envoi pourra être cueilli. Pour certaines destinations au Canada, Purolator pourrait choisir de livrer l'Envoi à un endroit autorisé par Purolator pour cueillette en personne et informer le Destinataire que l'Envoi est retenu pour cueillette. Lorsque le Destinataire n'est pas disponible pour accepter la livraison que Purolator essaie d'effectuer en personne, ou dans le cas d'un envoi avec service SAR où le Destinataire ne peut fournir une Preuve d'âge au moment de la tentative de livraison de Purolator, l'Envoi sera retourné dans un établissement autorisé de Purolator pour cueillette en personne. Les Envois retenus pour cueillette seront conservés à l'établissement autorisé de Purolator pendant au moins cinq jours ouvrables. Si le Destinataire omet de cueillir l'Envoi durant cette période, Purolator peut retourner l'Envoi à l'Expéditeur aux frais de celui-ci.

Les conditions suivantes s'appliquent lors de la cueillette d'un Envoi « À retenir pour cueillette » :

- (i) Si le Destinataire est un particulier, celui-ci ou une personne résidant à la même adresse que le Destinataire, doit présenter une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement;
- (ii) Si le Destinataire est une entreprise, une personne autorisée par le Destinataire doit présenter une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement ainsi qu'une lettre d'autorisation signée sur papier à en-tête de l'entreprise;
- (iii) Si le Destinataire (une personne ou une entreprise) autorise une tierce partie à récupérer l'Envoi pour son compte, cette tierce partie doit présenter une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement ainsi qu'une lettre signée par le Destinataire indiquant le numéro d'identification de l'Envoi et autorisant Purolator à remettre l'Envoi à cette tierce partie. Purolator peut également remettre l'Envoi à une tierce partie vivant à la même adresse que le Destinataire, à la condition que cette tierce partie présente une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement prouvant que celle-ci vit à la même adresse que le Destinataire.

- (iv) Pour les Envois avec service SAR, outre le respect des conditions applicables ci-dessus, une Preuve d'âge doit être fournie.

Malgré ce qui précède, Purolator peut, à sa seule discrétion, refuser de remettre un Envoi à toute autre personne que le Destinataire de l'Envoi dont le nom figure sur le Connaissance. Lorsqu'il récupère un Envoi à RPC et que cet Envoi a été expédié en port dû ou en port payé par un tiers, le Destinataire (ou la tierce partie autorisée) est tenu de payer tous les frais reliés à l'Envoi au moment de la cueillette s'il ne possède pas de numéro de compte de Purolator valide.

Service de cueillette/livraison des envois très lourds dans les zones résidentielles

Pour les Envois pesant plus de 70 lb devant être livrés ou cueillis à une résidence, un supplément pour Manutention spéciale et un supplément pour cueillette/livraison des envois très lourds dans les zones résidentielles s'appliquent (voir « Confier des envois à Purolator – Service de cueillette/livraison des envois très lourds dans les zones résidentielles »).

Service Le samedi

Purolator acceptera de recevoir des Envois expédiés au Canada par service Purolator Express devant être livrés pour la Fin de la journée le samedi ou être cueillis le samedi pour livraison à la Fin de la journée le jour ouvrable indiqué par Purolator. Purolator acceptera les Envois expédiés par service Purolator Express des É.-U. ou du reste du monde vers le Canada pour livraison le samedi. Le service Le samedi est également offert pour les Envois expédiés par service Purolator Express du Canada vers certaines destinations aux É.-U. Un supplément est facturé pour le service Le samedi. Si Purolator livre l'Envoi expédié par service Le samedi après l'heure de livraison garantie* applicable, Purolator, à la demande du Client, remboursera ou créditera (à la discrétion de Purolator) le supplément pour service Le samedi (y compris le Tarif du service, les Taxes et les autres frais supplémentaires) payés par le Client à Purolator pour un Envoi (voir « Remboursement des services garantis de Purolator »).

Les restrictions suivantes s'appliquent aux Envois expédiés par service Le samedi :

- (i) La destination de l'Envoi doit être un point pour lequel nous offrons le service Le samedi à partir du point d'origine.
- (ii) Le retard ne doit pas être dû à une circonstance indépendante de la volonté de Purolator, y compris, mais sans s'y limiter, les événements énumérés sous la rubrique « Responsabilité de Purolator – Événements indépendants de la volonté de Purolator ».

- (iii) L'Envoi expédié par service de messagerie ne doit pas être déposé dans une Boîte de dépôt de Purolator après l'heure de levée affichée, ne doit pas nécessiter de cueillette après les heures limites locales et ne doit pas être confié à Purolator après les heures limites locales.

- (iv) Un Envoi expédié par service de messagerie Le samedi ne peut pas être converti, surclassé ni modifié en un autre service (p. ex. en service Purolator Express 9 h ou en service Purolator Express Soirée). Advenant que le Client convertisse, mette à jour ou modifie un Envoi expédié par le service Le samedi pour un autre service de Purolator, des frais supplémentaires s'appliqueront et en aucun cas l'Envoi n'aura droit au Service garanti.

- (v) Pour avoir droit à la garantie du service Le samedi, aucune des Pièces de l'Envoi ne doit peser plus de 70 lb (environ 32 kg).

Outre les restrictions précitées, les conditions suivantes s'appliquent :

- (i) La garantie de service Le samedi peut être suspendue, modifiée ou révoquée à la seule discrétion de Purolator.
- (ii) Purolator n'acceptera pas les Envois suivants pour le service Le samedi :
 - a) Envois de marchandises dangereuses (voir « Services spéciaux de Purolator – Marchandises dangereuses [Matières dangereuses] cueilli le samedi;
 - b) Envois ExpressCheque (voir « ExpressCheque »);
 - c) Envois CDS (voir « Chaîne de signatures »);
 - d) Envois très lourds (voir « Confier des envois à Purolator – Envois très lourds »);
 - e) Service de cueillette/livraison des envois très lourds dans les zones résidentielles (voir « Confier des envois à Purolator – Service de cueillette/livraison des envois très lourds dans les zones résidentielles »);
 - f) Envois dont la taille dépasse les restrictions de dimensions établies par Purolator (voir « Politique d'acceptation des envois – Restrictions de taille »).
- (iii) La garantie du service Le samedi ne s'applique pas aux Envois suivants :

* Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section Garanties de service dans les présentes Modalités et conditions.

- a) Envois pour lesquels Purolator estime que le point d'expédition ou de destination est un point isolé, lorsque ces points ne sont pas desservis directement par Purolator;
 - b) Envois non livrables ou retournés.
- (iv) Si au moins une (et non la totalité) des Pièces d'un Envoi garanti expédié par service Le samedi n'est pas livrée le samedi conformément à la garantie, Purolator, à sa discrétion, remboursera ou créditera au Client, à sa demande, un montant correspondant au supplément pour service Le samedi appliqué à l'Envoi initial.
- (v) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les restrictions et autres restrictions afférentes aux services pouvant être appliquées par Purolator, le cas échéant, veuillez communiquer avec Purolator.

Signature requise/Signature non requise (SNR)

Les Expéditeurs et les Destinataires peuvent demander à Purolator d'obtenir une preuve de livraison signée pour les Envois.

Tout Envoi expédié par service de messagerie à livrer dans une Zone résidentielle au Canada et créé au moyen d'un Connaissance manuscrit (et non créé à l'aide d'un Système d'expédition automatisé) est expédié comme Envoi requérant une signature et est assujéti aux frais pour Zone résidentielle et non au supplément pour le service Signature requise – Zone résidentielle s'applique.

Tout Envoi expédié par service de messagerie préparé à l'aide d'un Système d'expédition automatisé à livrer dans une Zone résidentielle au Canada est expédié comme Envoi ne nécessitant pas de signature, à moins que le Client ne choisisse qu'une signature est requise, auquel cas, le supplément pour Signature requise – Zone résidentielle s'applique. Tout Envoi expédié par service de messagerie à livrer au Canada (ailleurs que dans une Zone résidentielle) est expédié comme Envoi requérant une signature, sans frais supplémentaires.

Les Destinataires qui ne demandent pas de signature comme preuve de livraison peuvent y renoncer pour un ou pour tous les Envois futurs expédiés par service de messagerie destinés à leur adresse de livraison en souscrivant au service Signature non requise (« SNR ») de Purolator en remplissant le formulaire « Autorisation de renonciation de signature à la livraison – Formulaire pour usage unique » ou le formulaire « Autorisation de renonciation de signature à la livraison – Formulaire pour plusieurs Envois ».

Lorsqu'un Expéditeur renonce à l'exigence d'obtenir une signature comme preuve de livraison pour un ou pour tous les Envois futurs expédiés par service de messagerie, ce service de Purolator s'appelle service Signature non requise à l'origine (O-SNR). L'Expéditeur peut également fournir à Purolator une autorisation électronique pour le service O-SNR lorsque l'Envoi est préparé avec un Système d'expédition automatisé. Chaque Pièce d'un Envoi O-SNR doit comporter l'Identificateur du service O-SNR.

Si le service SNR ou O-SNR est demandé, Purolator peut laisser l'Envoi ou les Envois à l'adresse du Destinataire sans surveillance et sans obtenir de signature comme preuve de livraison, et il est entendu que l'Expéditeur et le Destinataire sont liés par la décharge de responsabilité à l'endroit de Purolator attestée dans les formulaires d'autorisation mentionnés ci-dessus. Pour plus de certitude, l'Expéditeur et le Destinataire doivent conjointement et individuellement libérer et indemniser Purolator de toutes réclamations et obligations découlant de la livraison d'un Envoi SNR ou O-SNR. Le service SNR aura la priorité sur le service Signature requise choisi par l'Expéditeur. Sur demande, Purolator remboursera à l'Expéditeur, dans les 15 jours suivant l'acceptation par Purolator de l'Envoi pour transport, la différence entre le supplément pour le service Signature requise payé (si un tel supplément a été payé) et les frais pour Zone résidentielle qui auraient été autrement payables relativement à l'Envoi (voir « Suppléments d'expédition – Zone résidentielle »). Si le supplément pour le service Signature requise est inférieur aux frais pour Zone résidentielle qui auraient été autrement payables relativement au dit Envoi, l'Expéditeur ne sera pas remboursé. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Nonobstant ce qui précède, les services suivants sont toujours expédiés comme Envois requérant une signature et ne sont pas admissibles au service SNR ni au service O-SNR :

- (i) Envois expédiés par service Purolator Express Soirée;
- (ii) Envois expédiés par service Purolator Routier Soirée; marchandises dangereuses
- (iii) Envois de marchandises dangereuses, y compris les quantités limitées;
- (iv) Envois ExpressCheque;
- (v) Envois CDS;
- (vi) Envois avec service Signature d'un adulte requise.

Les Envois expédiés du Canada aux États-Unis ou dans le reste du monde seront traités comme Envois requérant une signature (se reporter à « Livraison des Envois – Décharge du conducteur pour les Envois expédiés aux États-Unis et dans le reste du monde »). Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Modes de signature

Pour certains services, déterminés par Purolator, expédiés comme Envois requérant une signature, Purolator peut obtenir une signature manuscrite ou un autre mode de signature, y compris une signature verbale. Tout mode de signature saisi par Purolator est considéré comme étant légalement contraignant, sous réserve des lois du territoire de destination de la livraison.

Signature d'un adulte requise (SAR)

Le service Signature d'un adulte requise (SAR) est applicable aux Envois de messagerie expédiés au Canada et oblige le Destinataire à présenter une Preuve d'âge lors de la livraison à l'adresse de destination. Lors de la livraison des envois avec service SAR à l'adresse de destination, le Destinataire doit présenter une pièce d'identité avec photo valide, émise par le gouvernement, portant une preuve d'âge. Si le Destinataire ne peut présenter une pièce d'identité avec photo valide, émise par le gouvernement, portant une preuve d'âge, l'envoi avec service SAR ne peut être remis et sera envoyé à un établissement de Purolator pour cueillette en personne. Les envois avec SAR retenus pour cueillette seront remis à leur destinataire conformément à la politique À retenir pour cueillette (voir « À retenir pour cueillette ») après vérification de la preuve d'âge à l'établissement de cueillette.

En outre, les conditions suivantes s'appliquent au service SAR :

- Le service SAR ne peut être ajouté qu'aux Envois créés à l'aide de certains Systèmes d'expédition automatisés et cette option n'est pas offerte pour les envois créés à l'aide d'un Connaissance manuscrit.
- Le service SAR n'est pas offert avec les envois internationaux à destination ou en provenance du Canada, avec les services Purolator Freight, le service Chaîne de signatures, le service ExpressCheque, les services de retour ni avec les envois pour lesquels le service O-SNR est demandé.
- Si un Destinataire est inscrit au service SNR, le service SAR aura préséance sur le service SNR et l'Envoi avec service SAR ne sera pas laissé sans surveillance à l'adresse du Destinataire.
- Lorsque le service SAR est demandé dans le cadre d'une livraison résidentielle, seul le supplément du service SAR sera facturé; les suppléments pour Signature requise (livraison résidentielle) ou Zone résidentielle ne seront pas facturés.

Manutention spéciale

Purolator peut accepter des Envois expédiés par service de messagerie qui nécessitent une manutention spéciale. Aucun Envoi de messagerie nécessitant une manutention spéciale n'est admissible aux garanties de service de Purolator. Un supplément sera facturé en plus des frais d'expédition pour les Envois qui nécessitent une manutention spéciale, y compris, mais sans s'y limiter, si celui-ci appartient aux catégories suivantes :

- (i) Manutention additionnelle, qui comprend les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :
 - a. Les Envois non emballés dans un contenant d'expédition extérieur approprié;
 - b. Tout Envoi emballé dans un contenant d'expédition extérieur qui n'est pas en carton ondulé, y compris, mais sans s'y limiter, la toile, le cuir, le métal, le bois, le plastique dur, le plastique mou (p. ex., un sac en plastique) ou la mousse de polystyrène expansé (p. ex., le Styrofoam);
 - c. Tout Envoi attaché à l'aide d'une bande de métal, de bois, de cuir, de plastique ou de tissu, ou muni de roues, de roulettes, de poignées ou de sangles (y compris les Envois dont la surface extérieure est enveloppée lâchement ou dont le contenu dépasse de la surface);
 - d. Les Envois emballés dans un contenant d'expédition extérieur recouvert en partie ou en totalité d'une pellicule rétrécissable ou extensible;
 - e. Tout objet de forme cylindrique ou irrégulière, y compris, mais sans s'y limiter, les sacs de sport, les tubes d'expédition, les tonneaux, les fûts, les boîtes de conserve, les seaux, les chaudières ou les pneus;
 - f. Les Envois emballés dans un emballage souple (p. ex., les sacs de messagerie, un sac ou une pochette de polyéthylène) dont le côté le plus long est supérieur à 18 pouces ou à 13 pouces le long du deuxième côté le plus long, ou d'une hauteur supérieure à 5 pouces;
 - g. Tout Envoi acheminé au moyen du processus de tri des colis irréguliers de Purolator, comme l'exige Purolator;
 - h. Les Envois qui contiennent des articles à risque élevé, qui ne sont pas emballés conformément aux normes acceptables de Purolator (voir « Guide d'emballage Purolator ») et qui sont considérés par Purolator comme étant à risque élevé;
 - i. Tout autre Envoi exigeant une manutention additionnelle, comme déterminé par Purolator, à sa discrétion.
- (ii) Grande taille : Les Colis qui pèsent plus de 50 lb (environ 23 kg), mais 150 lb (environ 68 kg) ou moins et dont le côté le plus long mesure plus de 48 po (environ 122 cm), mais 108 po (environ 274 cm) ou moins.

- (iii) Très lourd – Résidentiel : Les Colis qui sont considérés comme très lourds pour une cueillette ou une livraison dans une zone résidentielle, puisqu'ils pèsent plus de 70 lb (environ 32 kg), mais 150 lb (environ 68 kg) ou moins.
- (iv) Gros colis : Les Colis dont les dimensions totales de la Pièce mesurent entre 130 po (environ 330 cm) et 165 po (environ 419 cm). Chaque Pièce de Gros colis est assujettie à un poids minimum facturable de 90 lb (environ 41 kg).
- (v) Taille supérieure à la limite : Les Colis considérés comme supérieurs à la limite, car ils pèsent plus de 150 lb (environ 68 kg), les dimensions totales de la Pièce mesurent plus de 165 po (environ 419 cm) ou son côté le plus long mesure plus de 108 po (environ 274 cm). Chaque Pièce dont la taille est supérieure à la limite est assujettie à un poids facturable minimal de 120 lb (environ 55 kg).
- (vi) Colis plat : Les Colis dont le plus long côté mesure plus de 18 po (environ 45 cm) et dont le côté le plus court mesure 2 po (environ 5 cm) ou moins.

Veillez consulter le Guide tarifaire de Purolator pour obtenir tous les détails sur les catégories de suppléments pour Manutention spéciale décrits ci-dessus. Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, de déterminer quels articles nécessitent une manutention spéciale. Purolator se réserve le droit de refuser dans son réseau de messagerie tout Colis pesant plus de 150 lb (environ 68 kg) ou dont les dimensions totales de la Pièce sont supérieures à 165 po (environ 419 cm), puisqu'ils sont considérés comme supérieurs à la limite maximale. Si un tel Colis est trouvé dans le réseau de messagerie de Purolator, un supplément pour Manutention spéciale sera facturé. Formule de calcul des dimensions totales de la Pièce : longueur + (largeur x 2) + (hauteur x 2). Veillez noter que des frais supplémentaires peuvent également être facturés pour certains Envois destinés à des codes postaux n'appartenant pas à des secteurs résidentiels. Les suppléments pour Manutention spéciale et transport de Marchandises dangereuses (voir « Services spéciaux de Purolator – Marchandises dangereuses [Matières dangereuses] ») peuvent s'appliquer simultanément à un Envoi, conformément au Guide tarifaire de Purolator.

Si différents suppléments pour Manutention spéciale peuvent être appliqués à l'Envoi, seul le supplément ayant la valeur la plus élevée parmi tous les suppléments pour Manutention spéciale applicables sera facturé. Un supplément sera également facturé pour les Colis devant être remballés si l'emballage original est considéré comme inadéquat, à la seule discrétion de Purolator. Le paiement des frais de Manutention spéciale relativement à un Envoi donné n'aura aucun impact sur la responsabilité maximale de Purolator, telle qu'elle est énoncée dans les présentes Modalités et conditions, ni sur la classification de l'Envoi comme Envoi expédié aux risques et périls de l'Expéditeur (voir « Envois confiés à Purolator – Aux risques et périls de l'Expéditeur »).

Droit d'ajouter ou de modifier les frais de manutention spéciale

Purolator se réserve le droit d'ajouter, d'augmenter et de modifier les suppléments pour Manutention spéciale durant les périodes désignées, y compris les périodes de pointe saisonnières, afin de préparer son réseau pour la période la plus occupée et de s'adapter au marché. Ce droit s'ajoute à celui de Purolator de limiter la quantité d'Envois (voir « Droit de limiter la quantité d'envois »).

Envois expédiés par service de fret

Sauf indication contraire, moyennant un supplément, les services spéciaux de Purolator suivants peuvent être ajoutés à tout Envoi expédié par service de fret. Veillez contacter Purolator Freight, au 1 888 302-8819 pour obtenir de plus amples renseignements.

Préavis de livraison/Rendez-vous

Des frais supplémentaires seront facturés chaque fois que Purolator doit fournir un avis au destinataire ou prendre rendez-vous avec ce dernier avant de faire une livraison. La livraison sera effectuée le jour ouvrable spécifié par Purolator. La livraison sera effectuée le jour précisé par Purolator. S'il est impossible d'effectuer la livraison le jour ouvrable spécifié, la livraison aura lieu le jour ouvrable suivant le jour de livraison spécifié par Purolator, en fonction des points de cueillette et de livraison.

Après les heures normales de travail

Les services de Purolator Freight peuvent être offerts après les heures normales de travail, sur demande. Un supplément sera facturé s'il est demandé d'effectuer une cueillette ou une livraison un jour ouvrable après 17 h et avant 8 h le samedi, le dimanche et les jours fériés au Canada.

Cueillette/Livraison à l'intérieur

Sur demande, Purolator peut effectuer une cueillette ou une livraison à un endroit autre qu'un quai de chargement. Ce service est généralement demandé, mais ne s'y limite pas, pour les livraisons dans les centres commerciaux lorsqu'il est demandé à Purolator d'amener la ou les Pièces que comporte un Envoi au-delà du quai de chargement du centre commercial. Un supplément sera facturé si ce service est demandé.

Rendez-vous planifié

Un supplément sera facturé chaque fois que Purolator doit honorer un rendez-vous programmé pour une cueillette ou une livraison qui a été pris par un Expéditeur, un Consignataire ou le système de planification de rendez-vous automatisé du Destinataire. La date du rendez-vous planifié doit être fixée au moins un (1) jour ouvrable après la date de livraison prévue afin de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de temps pour coordonner la livraison. Purolator déploiera les efforts commercialement raisonnables afin d'offrir le service de livraison conformément aux modalités de la demande de rendez-vous. Ce service est offert seulement avec le service TL/LTL Accélééré^{MC} et en provenance et à destination de certains points au Canada. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Protection contre le gel

Les Clients peuvent demander, là où il est offert, le service de protection contre le gel de Purolator pour les articles dont le point de congélation se situe à une température inférieure ou égale à 0 °C (32 °F). Un supplément sera facturé et les délais de transit peuvent varier si un tel service est demandé. Ce service est offert avec Purolator TL/LTL Accélééré^{MC} seulement.

Les conditions suivantes s'appliquent au service « Protection contre le gel » :

- (i) Le service est un service saisonnier qui est offert entre novembre et avril. Les dates exactes sont déterminées par Purolator une fois l'an. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

- (ii) L'Expéditeur doit inscrire précisément et clairement la mention « Protection contre le gel » sur le Connaissance et apposer l'Identificateur de service « Protection contre le gel » sur chaque Pièce de l'Envoi pour lequel le service est demandé.

- (iii) Purolator ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou d'endommagement de toute Pièce d'un Envoi qui nécessite une protection contre le gel lorsque la perte ou l'endommagement découle ou résulte : (a) d'un étiquetage non adéquat de la ou des Pièces de l'Envoi par l'Expéditeur; (b) du refus d'accepter la livraison de l'Envoi par le Destinataire ou (c) de l'incapacité de Purolator de livrer l'Envoi sans faute de sa part.

- (iv) Purolator peut, à sa seule discrétion, suspendre ou modifier le service.

Arrêt supplémentaire

Purolator peut, sur demande, faire un arrêt supplémentaire pour effectuer une livraison de plus pour un Client en route vers la destination indiquée sur le Connaissance du Client. Un supplément sera facturé si ce service est demandé.

Entreposage

Purolator conservera un Envoi en entrepôt lorsque, sans faute de sa part, Purolator n'a pas pu effectuer la livraison à la première tentative. Un supplément journalier sera facturé pour chaque jour écoulé après la date de livraison originale ou pour tous les jours pendant lesquels Purolator doit conserver l'envoi, y compris les jours non ouvrables, avant la livraison de l'envoi à une date de livraison ultérieure prédéterminée.

Hayon arrière

Les services de Purolator Freight sont offerts avec véhicule à hayon élévateur (pour la cueillette ou la livraison) selon les besoins pour compléter la cueillette ou la livraison. Un supplément sera facturé si ce service est nécessaire.

Salon professionnel

Des frais supplémentaires seront facturés pour tout Envoi expédié en provenance ou à destination d'un salon professionnel. Ce service est offert avec Purolator TL/LTL Accélééré^{MC} seulement.

Dépôt de remorque

Sur demande, Purolator peut laisser une remorque (sans unité motrice) chez un Client, à l'entière disposition de ce Client, pour effectuer le chargement et qui sera par la suite acheminée par Purolator. Un supplément sera facturé si ce service est demandé.

Cueillettes/livraisons avec deux personnes

Les Clients peuvent demander la présence d'une deuxième personne pour les aider lors de toute cueillette ou livraison. Lorsque ce service est demandé, des frais supplémentaires sont appliqués sur la base des minutes écoulées depuis le début de la cueillette ou de la livraison, suivant le cas, jusqu'à la fin de la cueillette ou de la livraison.

Frais administratifs

Purolator se réserve le droit d'annuler, d'appliquer de nouveaux frais ou de modifier des frais administratifs existants en tout temps et de temps à autre. Sauf indication contraire, n'importe lesquels des frais administratifs suivants de Purolator peuvent être facturés pour tout Envoi. Pour les Envois expédiés par service de messagerie, veuillez consulter les tarifs courants publiés disponibles sur purolator.com pour de plus amples détails. Pour les Envois expédiés par service de fret, veuillez communiquer avec Purolator pour obtenir plus de détails.

Correction de l'adresse

Un supplément sera facturé pour chaque Pièce lorsque l'adresse du Destinataire est incorrecte, incomplète ou illisible.

Élimination des déchets

Des frais supplémentaires s'appliqueront à chaque Pièce d'un Envoi lorsque des articles contenant des Marchandises dangereuses sont rejetés ou lorsque Purolator juge que les Pièces ne sont pas conformes aux exigences énoncées aux présentes concernant les marchandises dangereuses.

Marchandises dangereuses non conformes

Des frais supplémentaires s'appliqueront à chaque Pièce d'un Envoi que Purolator juge non conforme aux exigences énoncées aux présentes concernant les Marchandises dangereuses, y compris la conformité à la LTMD ou au RTMD, y compris lorsque Purolator intervient ou remédie à la non-conformité. Des

frais supplémentaires s'appliqueront lorsque Purolator devra communiquer avec le Client pour tenter de corriger la non-conformité aux exigences énoncées aux présentes concernant les marchandises dangereuses.

Copies de documents

Un supplément sera facturé si l'Expéditeur ou le Destinataire demande des copies supplémentaires d'un document papier ou une copie d'un document électronique pertinent à un envoi donné. Certaines copies de documents sont fournies gratuitement en ligne sur purolator.com.

Erreurs de facturation

Si Purolator doit répondre à une erreur de facturation (y compris, mais sans s'y limiter, concernant le non-respect des garanties) présentée par (i) le Client ou (ii) une tierce partie au nom du Client, Purolator se réserve le droit de facturer au Client des frais administratifs dans les situations où Purolator détermine que les frais contestés ont été facturés adéquatement sur la facture originale. Purolator se réserve également le droit de refuser une réclamation si le Client ne passe pas à la version la plus récente du Logiciel actualisé et conforme de transporteur ou s'il n'actualise pas ses Logiciels d'expédition développés par le client pour qu'ils soient conformes au Logiciel actualisé et conforme de transporteur. Veuillez consulter les tarifs courants publiés sur purolator.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Numéro de compte manquant/incorrect

Un supplément sera facturé si aucun numéro de compte ne figure sur le Connaissance ou si le numéro de compte inscrit est incorrect.

Supplément pour factures multiples

Un Client avec compte qui reçoit ses factures en plusieurs formats se fera facturer un supplément s'il reçoit ses factures dans plus d'un des formats suivants :

- (i) Échange de données informatisées (EDI)
- (ii) Facture papier

Veuillez consulter les tarifs courants publiés sur purolator.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Frais pour factures papier et pour l'envoi d'une copie de facture

Des frais supplémentaires peuvent être facturés si le Client demande et reçoit (i) une facture en format papier; (ii) une nouvelle copie de facture. Veuillez consulter les tarifs courants publiés sur purolator.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Preuve de livraison

Sauf indication contraire dans les présentes Modalités et conditions, une preuve de livraison en format électronique est offerte aux Clients gratuitement sur le site purolator.com pendant une période d'un an suivant la date d'expédition.

L'Expéditeur, le Destinataire et tout tiers payant associé à un Envoi peut obtenir une copie imprimée de la preuve de livraison pour l'Envoi en envoyant un courriel à l'adresse track@purolator.com ou PODtrack@purolator.com ou en contactant Purolator (consulter la rubrique « Nous contacter »).

Un supplément peut être facturé si le Client demande un exemplaire imprimé de la preuve de livraison et qu'il lui est remis.

Refacturation

Un supplément sera facturé si un Client demande de modifier une facture; si Purolator doit facturer un Client pour un envoi qui lui a été confié avec un Connaissance qui a été annulé ou réutilisé; si Purolator doit modifier la facture d'un Client pour corriger ou annuler des frais à la suite des actions du Client, y compris lorsque le Client a indiqué des renseignements incorrects sur un manifeste électronique ou un Connaissance, ou s'il a réutilisé un Connaissance ou utilisé un Connaissance annulé.

Pour les envois expédiés par service de messagerie

Port dû

Un supplément sera facturé lorsque c'est le Destinataire qui paie le Tarif du service ainsi que tous les frais supplémentaires et les Taxes pour un Envoi.

Extrait de transactions par carte de crédit

Purolator fournira gratuitement une copie de sauvegarde pour les transactions effectuées par carte de crédit pendant une durée de six mois à compter de la date du paiement. Après six mois, des frais pourront être facturés.

Expédition manuelle

Un supplément sera facturé pour les Envois expédiés par service de messagerie si le Client utilise un Connaissance manuscrit ou si le Connaissance doit être traité manuellement par Purolator (p. ex. pour des manifestes).

Facturation à un tiers

Un supplément sera facturé lorsqu'un tiers paie le Tarif du service ainsi que tous les frais supplémentaires et les Taxes pour un Envoi.

Suppléments d'expédition

Purolator se réserve le droit d'annuler, d'appliquer de nouveaux frais ou de modifier des frais d'expédition existants en tout temps et de temps à autre. Sauf indication contraire, n'importe lesquels des frais d'expédition suivants peuvent être facturés pour tout Envoi expédié par Purolator. Pour les Envois expédiés par service de messagerie, veuillez consulter les tarifs courants publiés disponibles sur purolator.com pour de plus amples détails. Pour les Envois expédiés par service de fret, veuillez communiquer avec Purolator pour obtenir plus de détails. Sauf spécification contraire indiquée par Purolator, toutes les factures et tous les autres relevés de compte des Clients indiquant les sommes dues par le Client sont libellés en dollars canadiens.

Point au-delà

Un supplément sera facturé pour les Envois dont le point d'expédition ou de destination est jugé par Purolator être un point isolé, ou qui n'est pas desservi directement par Purolator. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Supplément pour valeur déclarée

Les Clients peuvent déclarer une valeur pour l'Envoi sur le Connaissance. Si une valeur est déclarée, un supplément additionnel sera appliqué (i) aux Envois expédiés par service de fret (par tranches de 100 \$ CA arrondis au chiffre entier le plus proche), et (ii) à tous les Envois expédiés par service de messagerie ayant une valeur déclarée supérieure à 100 \$ CA, les deux conformément au Guide tarifaire de Purolator en vigueur à la date de l'envoi et comme indiqué dans celui-ci. Veuillez consulter les Guides tarifaires de Purolator, se trouvant sur purolator.com pour obtenir les détails relatifs aux suppléments. Aux fins de la responsabilité de Purolator, aucune valeur ne peut être déclarée pour les Envois expédiés par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC}.

Les Clients doivent déclarer expressément la valeur de l'Envoi sur le Connaissance pour avoir le droit de soumettre une réclamation pour la valeur déclarée de l'Envoi, à condition que les Envois expédiés par service de messagerie avec Services de retour Purolator^{MC} soient transportés sans valeur déclarée et ne soient admissibles à aucune réclamation pour la valeur déclarée.

Pour déterminer le montant maximal remboursé dans le cadre d'une réclamation pour perte ou dommage, veuillez consulter la section « Évaluation des réclamations pour perte ou dommage ». En aucun cas Purolator ne paiera une réclamation dont le montant déclaré excède la valeur réelle de l'Envoi perdu ou endommagé (y compris son contenu) ou le coût de réparation du contenu, au moment de l'évaluation de la réclamation par Purolator. Pour plus de certitude, le supplément pour valeur déclarée ne constitue pas une assurance, mais plutôt une augmentation de la limitation de la responsabilité de Purolator (se reporter à « Responsabilité de Purolator – Responsabilité maximale »).

Supplément pour carburant (Suppléments d'expédition)

Pour les Envois expédiés par service de messagerie

Purolator se réserve le droit d'appliquer un supplément pour carburant ou tout autre supplément, peu importe la destination ou le mode de transport sélectionné pour des périodes et pour des montants jugés par Purolator comme appropriés, à sa seule discrétion. En confiant vos Envois à Purolator, vous acceptez de payer tous les suppléments applicables, tel que déterminé par Purolator. Le supplément pour carburant est établi chaque mois et varie en fonction du prix moyen du diesel sur une période de quatre semaines rapporté par le ministère des Ressources naturelles du Canada. Les changements entrent en vigueur le premier lundi de chaque mois et sont affichés sur le site purolator.com environ deux semaines avant la date d'entrée en vigueur. Le supplément pour carburant pour tout Envoi expédié par service de messagerie sera ajouté à la somme du Tarif de service et des frais applicables aux Marchandises dangereuses, à la Manutention spéciale, au service ExpressCheque, au service Signature requise – Zone résidentielle, au service Signature d'un adulte requise, au service Le samedi, au service Au-delà, au service Résidentiel ou au Supplément pour période de pointe, plus les autres frais déterminés par Purolator. Les Taxes et les Frais de dédouanement sont exclus du calcul.

Envois expédiés par service de fret

Purolator se réserve le droit d'appliquer un supplément pour carburant ou tout autre supplément, peu importe la destination ou le mode de transport sélectionné pour des périodes et des montants jugés par Purolator comme appropriés, à sa seule discrétion. En confiant vos envois à Purolator, vous acceptez de payer tous les suppléments applicables, tel que déterminé par Purolator. Le supplément pour carburant est établi chaque semaine. Chaque lundi, un nouveau supplément pour carburant entre en vigueur; il fluctue en fonction du prix du diesel (hors TPS) publié le jeudi précédent par la Freight Carriers Association of Canada. Le supplément pour carburant réel appliqué à un Envoi donné variera selon le fait que l'Envoi est un Envoi LTL (avec un poids facturé maximal de 10 000 lb ou environ 4 536 kg) ou un Envoi TL (avec un poids facturé supérieur à 10 000 lb ou environ 4 536 kg). Le supplément pour carburant s'applique à tous les Envois expédiés par service de fret et sera ajouté à la somme du Tarif du service et de tous les frais supplémentaires pour services entraînant une consommation de carburant y compris, sans y être limité : Nouvelle livraison, Réacheminement en transit, Protection contre le gel, Arrêt supplémentaire, Dépôt de remorque et Tentative de cueillette (véhicule fourni, mais non utilisé).

Nouvelle livraison

Des frais supplémentaires seront appliqués à tout Envoi pour lequel il est nécessaire d'effectuer une nouvelle livraison lorsque Purolator, sans faute de sa part, n'a pu effectuer la livraison à la première tentative. Ces frais seront appliqués pour chaque tentative subséquente de livraison par Purolator. Ce supplément s'applique aux envois de messagerie et aux envois de fret.

Réacheminement en transit

Des frais supplémentaires seront facturés sur tout Envoi nécessitant un changement d'adresse de livraison durant son transit, que la demande soit faite par l'Expéditeur ou le Destinataire (si permis*), il incombe au demandeur de payer ces frais supplémentaires. Ce supplément s'applique aux envois de messagerie et aux envois de fret.

Pour les Envois expédiés par service de messagerie

Sauf avis contraire, les frais d'expédition suivants de Purolator peuvent être appliqués à tout Envoi expédié par service de messagerie. Veuillez consulter les tarifs courants publiés disponibles sur purolator.com pour obtenir de plus amples détails.

* Dans certaines situations, les Expéditeurs ne permettront pas le réacheminement par le Destinataire, ou les Expéditeurs devront donner leur approbation avant que le Destinataire puisse demander et obtenir un réacheminement.

Multipièce^{MC}

Un supplément sera facturé si cinq Pièces ou plus sont envoyées le même jour et en même temps par un Expéditeur à un Destinataire à une seule adresse sur un seul Connaissance et si les frais sont facturés à un seul Client. Ce supplément sera calculé comme suit : (nombre de Pièces dans l'Envoi - 4) x (3,0 %) x (Tarif du service applicable pour l'Envoi). Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Zone résidentielle

Des frais supplémentaires seront facturés lorsque la destination d'un Envoi est située dans une Zone résidentielle. Ces frais ne seront pas appliqués pour les Envois expédiés par service Purolator Express Soirée ou Purolator Routier Soirée. Lorsqu'un Envoi expédié par service de messagerie et traité en utilisant un Système d'expédition automatisé doit être livré dans une Zone résidentielle et que l'Expéditeur demande une signature, le supplément pour signature requise (résidentiel) sera appliqué, pas le supplément pour zone résidentielle (se reporter à « Services spéciaux de Purolator - Signature requise / Signature non requise [SNR] »).

Temps d'attente

Des frais supplémentaires peuvent être facturés par Purolator, à sa seule discrétion, si un conducteur doit attendre avant de pouvoir effectuer la cueillette ou la livraison d'un Envoi.

Supplément pour période de pointe

Un ou plusieurs suppléments seront facturés pour tout Envoi ou toute Pièce déclarée sur un Connaissance pendant une Période de pointe, conformément aux critères et aux paramètres développés par Purolator, à sa seule discrétion, disponibles à purolator.com. Un tel supplément s'applique aux Envois de messagerie et aux Envois de fret applicables.

Envois expédiés par service de fret

Sauf avis contraire, les frais d'expédition suivants de Purolator peuvent être appliqués à tout Envoi expédié par service de fret.

Tentative de cueillette (véhicule fourni, mais non utilisé)

Des frais supplémentaires seront facturés lorsqu'un Expéditeur n'a pas annulé une cueillette demandée ou prévue, et qu'à l'arrivée du conducteur à ses installations, il informe Purolator qu'il ne lui confiera aucun envoi.

Annulation d'une commande

Les commandes de Purolator Freight sont considérées comme «réparties» lorsqu'un numéro de confirmation a été fourni au Client. Si une commande de Purolator Freight est annulée après sa répartition :

- (i) Si l'annulation est reçue avant la cueillette, des frais fixes seront facturés.
- (ii) Si l'annulation est reçue après la cueillette, le Tarif du service pour la portion du transport du point de cueillette à l'établissement de Purolator sera facturé, y compris toutes les Taxes et tous les frais supplémentaires.

Livraison résidentielle

Des frais supplémentaires seront facturés lorsque la destination d'un Envoi est située dans une Zone résidentielle.

Temps d'attente (attente le moteur tournant)

Un supplément pour attente sera facturé lorsque le conducteur de Purolator est retenu ou retardé au point d'origine ou de destination pendant plus de 30 minutes, sans qu'il y ait faute de la part du conducteur.

Le temps d'attente inclus est calculé à chaque arrêt. Lorsqu'un ou plusieurs Envois doivent être livrés au même Destinataire, le supplément pour temps d'attente sera divisé entre tous les expéditeurs de ces Envois au prorata du poids de chaque Pièce de ces Envois.

Un supplément sera facturé pour chaque tranche de 15 minutes ou partie de tranche après les 30 premières minutes d'attente par le conducteur.

Application des tarifs

Frais minimum

Un taux ou un frais de service minimum est attribué et appliqué à chaque Pièce d'un envoi remis à Purolator.

Tarifs

Lorsqu'un Client a conclu une Entente tarifaire pour services avec Purolator, les Tarifs des services et les Frais supplémentaires aux services de Purolator seront déterminés conformément aux règles d'application des tarifs ci-dessous, sous réserve des modalités de l'entente.

Lorsqu'un Client n'a pas conclu d'Entente tarifaire pour services avec Purolator, le Tarif du service lui sera facturé, ainsi que tous les Frais supplémentaires applicables, de la façon suivante :

- Pour les Envois expédiés par service de messagerie, les Tarifs des services sont basés sur les RTA d'origine et de destination. Veuillez consulter les tarifs courants publiés disponibles sur purolator.com pour obtenir de plus amples détails.
- Pour les Envois expédiés par service de fret, les Tarifs des services sont basés sur le jumelage des points d'origine et de destination ou les RTA d'origine et de destination, et sont assujettis à un supplément minimum. Veuillez consulter les tarifs courants publiés disponibles sur purolator.com pour obtenir de plus amples détails.

Le Client est responsable de s'assurer que l'information exacte requise pour la facturation, y compris, mais sans s'y limiter, le poids de l'Envoi, est déclaré au moment de sa remise à Purolator pour transport. Nonobstant cette obligation, Purolator se réserve le droit :

- (i) De faire, en tout temps, des ajouts ou des retraits à ses Tarifs des services et à ses Frais supplémentaires ainsi que de les modifier.
- (ii) De regrouper un nombre d'Envois individuels expédiés par service de messagerie à la même date et au même moment par le même service de Purolator et présentant d'autres caractéristiques identiques, d'un Expéditeur à un Destinataire, à une seule adresse, et dont les frais d'expédition sont facturés à un seul Client, en un Envoi sous un Connaissance. Lorsque cinq Pièces ou plus sont regroupées, le supplément pour Multi pièce sera appliqué à l'ensemble de l'Envoi (voir « Suppléments d'expédition – Multi pièce »).
- (iii) D'apporter tout ajustement nécessaire aux frais applicables à un Envoi lorsqu'un Client n'a pas fourni ou a fourni de manière incorrecte des renseignements sur un tel Envoi. Dans de tels cas, Purolator peut tarifier l'Envoi selon le nombre réel de Pièces se déplaçant dans le réseau de distribution par service de messagerie ou de fret de Purolator ainsi que facturer tous les frais supplémentaires et toutes les Taxes applicables à un tel Envoi, de même qu'un montant égal à la différence entre (a) les frais originalement facturés pour l'Envoi en fonction du manifeste électronique du manifeste manuscrit et (b) le Tarif du service, les frais supplémentaires et les Taxes réellement applicables à l'Envoi au Client.

- (iv) Tarifier l'Envoi selon le nombre réel de Pièces se déplaçant, ou s'étant déplacées, dans le réseau de distribution par service de messagerie ou de fret et de facturer au Client le Tarif du service ainsi que tous les Frais supplémentaires et Frais de dédouanement applicables à un tel Envoi lorsque :
 - a. Un manifeste électronique ou un Connaissance manuscrit n'est pas disponible au moment de la facturation;
 - b. Un Expéditeur a réutilisé un Connaissance ou a confié un Envoi avec un Connaissance qui a été annulé.

En outre, Purolator se réserve le droit de facturer tout Envoi au Client en fonction du plus élevé des poids suivants :

- Le poids déclaré par le Client sur le Connaissance (poids brut ou cubique [dimensionnel]);
- Le poids pesé/brut de l'Envoi, tel que calculé par Purolator (voir « Confier des Envois à Purolator – Repesage, cubage, Envois de faible densité »);
- Le poids cubique (dimensionnel) de l'Envoi (arrondi au nombre supérieur le plus proche), tel que calculé par Purolator (voir « Confier des Envois à Purolator – Repesage, cubage, Envois de faible densité »).
- Le Tarif de service ou les frais minimums attribués à la Pièce.

Si l'Envoi contient plus d'une Pièce, Purolator se réserve le droit de facturer le Client en fonction du plus grand des poids suivants :

- Le poids total de l'Envoi déclaré par le Client (poids brut ou cubique [dimensionnel]);
- Le poids brut réel ou cubique (dimensionnel) de l'Envoi (arrondi au nombre supérieur le plus proche), tel que calculé par Purolator (voir « Confier des Envois à Purolator – Repesage, cubage, Envois de faible densité »);
- Le Tarif de service ou les frais minimums attribués à chaque Pièce, multiplié par le nombre de Pièces composant l'Envoi.

Pour les Envois de fret, lorsqu'un Envoi unique est confié à Purolator, le poids minimum de 640 lb (environ 290 kg) sera facturé.

Si un Client ne déclare pas de poids sur le Connaissance, et si Purolator ne repèse pas l'Envoi, Purolator se réserve le droit d'attribuer un poids moyen à un tel Envoi et de facturer le montant correspondant à un tel poids au Client.

Devis

Purolator fournira un devis pour tout service sur demande faite par téléphone. Pour les devis pour les services Purolator Express ou Purolator Routier, un Client peut également visiter tout centre d'expédition de Purolator ou préparer un Envoi en utilisant un Système d'expédition automatisé. Pour les devis de Purolator Freight, un Client peut envoyer un courriel à l'adresse spotquotesfreight@purolator.com, préparer un Envoi en ligne en utilisant purolator.com ou Purolator Expédition électronique – Serveur ou visiter le site www.purolator.com/freight/fret, sélectionner « Demander un devis » puis remplir le formulaire de demande en ligne. Sauf spécification contraire indiquée par Purolator, les devis aux Clients sont libellés en dollars canadiens.

Tout devis pour un Envoi est uniquement une estimation non contraignante sur le plan juridique et est fondé seulement sur les renseignements fournis par le Client. Le Tarif du service et les Frais supplémentaires réels qui seront facturés pour un Envoi à un Client peuvent être différents de l'estimation de ceux-ci indiquée sur le devis en fonction des caractéristiques de l'Envoi réellement confié à Purolator. Le Client est responsable du paiement des frais réels facturés, y compris si les frais réels sont plus élevés que ceux indiqués sur le devis.

Purolator n'est pas responsable pour toute différence entre le devis établi avant que l'Envoi lui soit confié et le Tarif du service ainsi que les Frais supplémentaires réellement facturés pour l'Envoi et elle ne remboursera pas ni ne créditera le Client pour une telle différence. Le(s) devis établi(s) pour un Client dépendra (ont) du fait que le Client ait ou non un compte avec Purolator et des rabais s'appliquant au compte de Purolator d'un tel Client.

Taxes

Les Tarifs des services et les frais supplémentaires ne comprennent pas les Taxes. Le Client paiera à Purolator le montant de toutes les Taxes applicables imposées à l'égard du service fourni de sorte que Purolator soit entièrement remboursée par le Client, conformément à la loi.

Frais de dédouanement

Les Tarifs des services et les frais supplémentaires ne comprennent pas les Frais de dédouanement applicables. Le Client paiera à Purolator, au courtier en douane désigné par Purolator ou au sien, selon le cas, selon les instructions de Purolator, tous les Frais de dédouanement. Le Client accepte d'indemniser Purolator pour toute réclamation ou de libérer Purolator de toute responsabilité pour des Frais de dédouanement impayés.

Confier des envois à Purolator

Connaissements

Tous les Connaissements produits par des Systèmes d'expédition automatisés sont considérés comme incorporant les présentes Modalités et conditions. Si un Connaissance autre qu'un Connaissance de Purolator est accepté par Purolator, les présentes Modalités et conditions seront considérées comme étant incluses dans un tel Connaissance et remplaçant toute modalité et condition apparaissant sur un tel Connaissance. En cas de conflit ou de différence entre les présentes Modalités et conditions et celles indiquées sur le Connaissance, les présentes Modalités et conditions prévaudront dans le cas d'un tel conflit ou d'une telle différence.

Déclarations et garanties du Client

Le Client déclare et garantit que l'Envoi sera correctement décrit sur le recto du Connaissance et sur tout document qui l'accompagne. Le Client accepte que, lorsqu'il a produit un Connaissance pour un Envoi en utilisant un Système d'expédition automatisé et que de tels renseignements ont été soumis à Purolator, Purolator facture l'Envoi décrit sur un tel Connaissance au Client et que le Client paie cette facture.

En outre, le Client déclare et garantit que l'Envoi :

- (i) Sera acceptable pour transport;
- (ii) Ne comportera pas d'« articles interdits » (voir « Articles interdits »);
- (iii) Respectera les restrictions quant à l'expédition de Purolator;
- (iv) Sera correctement identifié, adressé et emballé pour en assurer le transport sécuritaire, conformément à la diligence de manutention ordinaire de Purolator et à toutes les lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois régissant le transport de Marchandises dangereuses (Voir la rubrique « Services spéciaux de Purolator – Marchandises dangereuses [Matières dangereuses] »).

Sauf indication contraire, à l'égard de tout Envoi, les nom et adresse de l'Expéditeur (consignateur) correspondent aux nom et adresse de l'expéditeur indiqués sur le Connaissance et cette adresse constitue le lieu de signature et le lieu de départ; les nom et adresse du Destinataire (consignataire)

correspondent aux nom et adresse du destinataire indiqués sur le Connaissance, et cette adresse constitue le lieu de destination. De plus, la date indiquée sur le Connaissance constitue la date de signature du Connaissance.

Dédouanement

Pour les services Purolator Routier du Canada vers les É.-U. et les services des É.-U. et le reste du monde vers le Canada, lorsqu'un Client a une relation préexistante avec un courtier en douane, il peut, dans certaines circonstances, désigner celui-ci comme son courtier en douane préféré, et Purolator doit utiliser ce courtier en douane pour offrir des services de dédouanement à ce Client.

- (i) Service d'importation/d'exportation par voie routière : Le Client peut choisir son courtier de préférence ou utiliser le courtier par défaut de Purolator.
- (ii) Exportation par service Express : Le courtier par défaut de Purolator doit être utilisé pour traiter tous les envois exportés par service Express.
- (iii) Importation par service Express : Le Client peut choisir son courtier de préférence ou utiliser le courtier par défaut de Purolator. Il faut indiquer sur chacun des envois Express importés le courtier choisi.

Repesage, cubage et envois de faible densité

Purolator peut, à sa seule discrétion, arrondir le poids de tout Envoi au niveau de l'Envoi, de la Pièce ou de la palette, au nombre entier supérieur le plus près aux fins de facturation. Purolator peut repeser et/ou cuber tout Envoi au niveau de l'Envoi, de la Pièce ou de la palette et recalculer les frais d'expédition de l'Envoi à sa seule discrétion malgré le fait qu'un poids ait été déclaré sur le Connaissance (voir « Application des tarifs »). Purolator se réserve le droit d'appliquer un poids dimensionnel à un Envoi, même si un poids a été déclaré sur le Connaissance.

Lorsqu'un Client a conclu une Entente tarifaire pour services avec Purolator, le facteur de cubage qui sera appliqué pour calculer les frais d'expédition de l'Envoi peut être déterminé en fonction de celui indiqué dans cette entente.

Lorsqu'un Client n'a pas conclu d'Entente tarifaire pour services avec Purolator ou qu'une telle entente ne comporte pas de dispositions relativement au cubage, un facteur de cubage sera appliqué de la façon suivante :

- 15 lb par pied cube (6,804 kg par 0,0283 mètre cube) pour les Envois Purolator Express se déplaçant dans le réseau aérien de Purolator (en totalité ou en partie);
- 12,4 lb par pied cube (5,625 kg par 0,0283 mètre cube) pour les Envois expédiés par service Purolator Routier et Purolator Express qui ne sont pas expédiés par le réseau aérien de Purolator (en totalité ou en partie).

La facture du Client indiquera si la règle de cubage aérien a été appliquée. Purolator multipliera le facteur de cubage applicable par le poids cubé (dimensionnel) de chaque Pièce dans un Envoi, calculé de la façon suivante :

$$\text{Poids dimensionnel} = \frac{\text{longueur} \times \text{largeur} \times \text{hauteur}}{1\,728}$$

$$\text{Équivalent métrique} = \frac{\text{longueur} \times \text{largeur} \times \text{hauteur}}{28\,316}$$

Un poids de 1 000 lb par pied linéaire sera attribué à tout envoi de fret qui occupe une longueur de 10 pi ou plus dans une remorque. Une hauteur ou une largeur de 8 pi sera attribuée à un envoi de fret qui ne peut pas être empilé (ou qui a une hauteur de 5 pi ou plus) ni placé à côté d'un autre envoi de fret.

Droit de corriger l'étiquette de l'Envoi

Purolator se réserve le droit d'apporter toute modification à un Connaissance afin de faciliter le transport de l'envoi, y compris, mais sans s'y limiter, altérer et réimprimer un Connaissance déjà produit. Pour apporter ces changements, Purolator peut produire un nouveau Connaissance intégrant l'information modifiée et l'apposer sur le Connaissance original. Purolator se réserve le droit de recalculer et d'appliquer des frais d'expédition ou administratifs additionnels en raison de tout changement apporté au Connaissance.

Droit d'inspection

Purolator se réserve le droit d'ouvrir et d'inspecter tout Envoi qui lui est confié pour transport, en tout temps, sans préavis. Des autorités gouvernementales peuvent également ouvrir et inspecter tout Envoi, en tout temps, sans préavis.

Période de pointe et Suppléments pour période de pointe

Lorsque Purolator connaît ou prévoit une demande accrue pour ses services ou sur son réseau, Purolator se réserve le droit de désigner une telle période à forte demande comme « Période de pointe ». Pendant une Période de pointe, un ou plusieurs suppléments pour période de pointe s'appliqueront à des Envois ou des Pièces particuliers remis à Purolator. Le ou les Suppléments pour période de pointe sont des Frais supplémentaires qui s'appliquent à l'Envoi ou à la Pièce, en plus de la totalité des autres tarifs, frais et taxes. Les détails concernant les critères et l'application des Périodes de pointe et des Suppléments pour période de pointe seront accessibles sur purolator.com. Aucune renonciation, remise ou réduction, quelle qu'elle soit, à un ou des Suppléments pour période de pointe ne s'applique sauf avec l'approbation écrite de Purolator, en faisant spécifiquement référence par écrit au ou aux Suppléments pour période de pointe applicables. Purolator se réserve le droit de modifier ou de prolonger une Période de pointe ou un Supplément pour période de pointe, à sa discrétion. Ces droits s'ajoutent à tout autre droit énoncé dans les présentes Modalités et conditions relativement aux périodes de pointe.

Droit de limiter la quantité d'envois

Purolator se réserve le droit unilatéral de limiter ou d'établir une quantité maximum d'Envois, y compris de limiter tous les services spéciaux de Purolator – Manutention spéciale, pour un ou plusieurs Clients auxquels elle fournira des services de livraison durant des périodes désignées, y compris en période de pointe.

Si le Client dépasse le plafond fixé par Purolator et confie tout de même des Envois additionnels à Purolator pour livraison durant la période où la limite est établie, Purolator, à sa seule discrétion, peut :

- (i) Refuser les Envois du Client;
- (ii) Accepter les Envois, mais facturer un supplément pour effectuer la livraison de ceux-ci;
- (iii) Suspendre toutes les garanties de service applicables à ces Envois.

Droit de refuser des Envois

Purolator se réserve le droit de refuser tout Envoi, à sa seule discrétion, y compris tout Envoi qui risque de souiller, de compromettre ou d'endommager autrement d'autres marchandises ou équipements, ou dont le transport n'est pas réaliste sur le plan économique ou opérationnel, ou qui est mal préparé ou emballé pour son transport (voir « Politique d'acceptation des envois »).

Droit de soumettre une réclamation pour dommages consécutifs

Purolator se réserve le droit de demander à l'Expéditeur de rembourser tous frais liés au nettoyage de sa propriété ou aux dommages à celle-ci causés par le déversement du contenu d'un Envoi.

Droit d'avoir recours à des agents et à des sous-traitants

Purolator se réserve le droit de recourir à des agents et à des sous-traitants pour assurer ses services. Tout exercice de ce droit n'aura aucun effet sur la responsabilité maximale de Purolator décrite dans les présentes Modalités et conditions (voir « Responsabilité de Purolator – Responsabilité maximale »). En cas de recours à des agents ou à des sous-traitants, des exigences plus restrictives que celles énoncées aux présentes peuvent s'appliquer, y compris des limitations de taille et de poids plus restrictives.

Droit d'utiliser d'autres modes de transport

Purolator se réserve le droit d'utiliser un autre mode de transport pour le service sélectionné par le Client et le Client reconnaît que des frais seront facturés pour ce mode de transport et qu'il devra s'en acquitter. Dans l'éventualité où : (i) un Client omet d'indiquer un mode de transport sur un Connaissance manuscrit ou (ii) le Client indique sur un Connaissance manuscrit un mode de transport qui n'est pas disponible, Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, (i) d'expédier l'Envoi selon un mode de transport qu'elle considère comme acceptable et (ii) de facturer des frais qu'elle considère comme acceptables pour le service rendu. Le Client accepte de payer les frais imposés. Tout exercice de ce droit d'utiliser d'autres modes de transport n'aura aucune répercussion sur la responsabilité maximale de Purolator décrite dans les présentes Modalités et conditions (voir « Responsabilité de Purolator – Responsabilité maximale »).

Étiquetage approprié

Pour les Envois expédiés par service de messagerie

Chaque Pièce que comporte un Envoi expédié par service de messagerie doit porter un numéro d'identification du colis avec code à barres de Purolator ou approuvé par Purolator, ainsi qu'un Connaissance bien attaché et rempli de la façon suivante :

- (i) Le Connaissance doit comprendre les adresses complètes de l'Expéditeur et du Destinataire, y compris le code postal et le numéro de téléphone avec l'indicatif régional (les adresses de boîtes postales ne sont pas permises). Il doit également contenir les données suivantes :
 - Le numéro de compte du Client (le cas échéant);
 - L'option de service sélectionnée;
 - L'identificateur de service choisi (le cas échéant);
 - Les directives de facturation (le cas échéant);
 - Le nombre de Pièces de l'Envoi;
 - Le poids de chacune des Pièces de l'Envoi;
 - La valeur déclarée (aux fins de la responsabilité de Purolator) – facultatif;
 - La date;
 - Une signature (le cas échéant).
- (ii) Le Connaissance doit être apposé solidement sur le dessus de chaque Pièce que contient l'Envoi. L'utilisation de ficelle ou de fil de fer est inacceptable. Un étiquetage incorrect peut entraîner un retard de livraison ou la perte d'un Envoi ou d'une Pièce. Il est fortement recommandé d'apposer une étiquette supplémentaire sur un rabat intérieur de chaque Pièce que comporte l'Envoi.
- (iii) Le Connaissance doit être apposé à plat et tous les codes à barres de Purolator doivent être bien visibles. Il ne doit pas présenter de plis, ne pas être plié ni placé sur la ou les Pièces que comporte un Envoi d'une façon qui rend sa lecture ou sa lecture par un lecteur optique difficile (par exemple, sur les coins du colis, sur des surfaces inégales ou sur des joints).
- (iv) Dans le cas où le Client réutilise une boîte ou un emballage, tout Connaissance ou toute étiquette d'adresse de livraison antérieure et toute autre inscription connexe doivent être recouverts ou enlevés.
- (v) Dans le cas d'un Envoi comprenant plusieurs Pièces, chacune d'entre elles doit être numérotée individuellement. Si, par exemple, un Envoi comprend trois Pièces, chacune devra être numérotée « 1 de 3 », « 2 de 3 » et « 3 de 3 ». En plus de cette numérotation,

chaque Pièce d'un tel Envoi doit comporter son propre NIC ainsi que l'adresse de livraison complète. Pour préciser, un Connaissance manuscrit de Purolator peut contenir jusqu'à quatre (4) Pièces et un manifeste de Purolator peut en contenir jusqu'à dix (10).

- (vi) À la discrétion de l'Expéditeur, des flèches indiquant le dessus d'un Envoi contenant des liquides ou des articles fragiles peuvent figurer sur les côtés ou les extrémités. En outre, la mention « LIQUIDE » peut figurer sur tout Envoi contenant des liquides. Les Envois contenant des produits en verre ou en céramique peuvent porter la mention « VERRE ». Cependant, Purolator ne garantit pas une manutention particulière pour les Envois portant ces marques.
- (vii) Les Pièces pesant plus de 70 lb (environ 32 kg) doivent porter la mention « Lourd ».
- (viii) On peut expédier au maximum quatre Pièces par Envoi lorsque l'on utilise un Connaissance manuscrit.

Envois expédiés par service de fret

Toute Pièce que comporte un Envoi expédié par service de fret doit porter un code à barres de Purolator ou approuvé par Purolator, et la première Pièce de l'Envoi doit porter un Connaissance bien attaché et rempli de la façon suivante :

- (i) Le Connaissance doit comprendre les adresses complètes de l'Expéditeur et du Destinataire, y compris le code postal et le numéro de téléphone avec l'indicatif régional. Il doit également contenir les données suivantes :
 - Le numéro de compte du Client (le cas échéant);
 - L'option de service choisie (le cas échéant);
 - Les directives de facturation (le cas échéant);
 - Le nombre de Pièces de l'Envoi;
 - Le poids de l'Envoi, y compris le poids de chaque Pièce;
 - La description du contenu de chaque Pièce;
 - La valeur déclarée (aux fins de la responsabilité de Purolator) – facultatif;
 - La date
 - Une signature (le cas échéant).
- (ii) Deux copies du Connaissance doivent être apposées solidement sur la première Pièce de l'Envoi et être bien visibles. L'utilisation de ficelle ou de fil de fer est inacceptable. Un étiquetage incorrect peut entraîner un retard de livraison ou la perte d'un Envoi (ou d'une Pièce de l'Envoi). Il est fortement recommandé d'apposer un Connaissance supplémentaire à l'intérieur de l'emballage en film plastique étirable de chaque Pièce que comporte l'Envoi.

- (iii) Tous les codes à barres apposés par l'Expéditeur doivent être apposés à plat et être bien visibles sur chaque Pièce. Les codes à barres ne doivent pas présenter de plis, ne pas être pliés ni placés sur la ou les Pièces d'un Envoi d'une façon qui rend sa lecture ou sa lecture par un lecteur optique difficile (par exemple, sur les coins du Colis ou sur des surfaces inégales).
 - (iv) Dans le cas où le Client réutilise une palette ou un emballage, tout Connaissance antérieur, toute étiquette d'adresse de livraison et toute inscription de livraison doit être recouvert ou enlevé.
 - (v) Dans le cas d'un Envoi comprenant plusieurs Pièces, un code à barres maître de feuille de route pro forma doit être apposé sur la première Pièce que comporte l'Envoi. Toutes les autres Pièces doivent porter un numéro d'identification du colis avec code à barres relié au code à barres maître de la feuille de route pro forma.
 - (vi) À la discrétion de l'Expéditeur, les Envois contenant des liquides peuvent porter la mention « LIQUIDE ». Les Envois contenant des produits en verre ou en céramique peuvent porter la mention « VERRE ». Cependant, Purolator ne garantit pas une manutention particulière pour les Envois portant ces marques.
 - (vii) Lorsque, à la demande du Client, une Pièce d'un Envoi ne peut être empilée, la demande doit être clairement indiquée sur le Connaissance et sur la Pièce elle-même.
- (i) De se conformer aux obligations énoncées dans le programme de certification de Purolator applicable, notamment, mais sans s'y limiter, aux exigences de design et de spécifications et aux mises à niveau.
 - (ii) Que de temps à autre, Purolator peut certifier des versions plus récentes des logiciels applicables offerts au Client par l'entremise d'un fournisseur tiers et identifiés dans le Programme de certification de Purolator (les « Logiciels actualisés et conformes de transporteur »). Le Client doit actualiser ses logiciels tiers actuels à la version appropriée des Logiciels actualisés et conformes de transporteur dans les douze (12) mois suivant la réception d'un avis de mise à niveau.
 - (iii) Que de temps à autre, Purolator peut certifier des versions plus récentes des logiciels d'expédition applicables qui sont la propriété du Client et sont développés par celui-ci (les « Logiciels d'expédition développés par le Client ») telles qu'expliquées dans le Programme de certification de Purolator (les « Logiciels actualisés et conformes de transporteur ») lorsque le Client met à niveau son Logiciel d'expédition développé par le Client pour le rendre conforme au Logiciel actualisé et conforme de transporteur. Dans les douze (12) mois suivant la réception d'un avis de mise à niveau, le Client doit répondre aux exigences de certification, puis déployer le logiciel mis à niveau dans son environnement de production.
 - (iv) Si le Client omet de mettre à niveau son logiciel au Logiciel actualisé et conforme de transporteur ou s'il n'actualise pas ses Logiciels d'expédition développés par le Client, Purolator se réserve le droit :
 - a. D'imposer des Frais administratifs additionnels aux Envois créés à l'aide d'un logiciel non conforme;
 - b. De cesser d'offrir du soutien pour les logiciels non conformes;
 - c. De refuser les réclamations soumises pour les envois créés à l'aide d'un logiciel non conforme;
 - d. De prendre toute autre mesure déterminée par Purolator, à sa seule discrétion.
 - (v) Qu'il a obtenu une licence non exclusive, incessible et sans redevance lui permettant d'utiliser les biens de propriété intellectuelle fournis par Purolator avec son Système d'expédition automatisé, ses étiquettes, ses codes à barres et ses Connaissances. En aucun cas, le Client n'est autorisé à vendre, à prêter, à louer, à céder, à grever ou à transférer les biens de propriété intellectuelle fournis par Purolator, et il ne doit pas accorder de sous-licences permettant de les utiliser. Purolator se réserve le droit de révoquer la licence sur-le-champ moyennant un avis donné au Client.

Utilisation des renseignements personnels

La Politique de confidentialité de Purolator, telle que publiée sur purolator.com, régit l'utilisation de tout renseignement personnel (c.-à-d. tout renseignement concernant un individu identifiable) que Purolator recueille ou reçoit durant le processus d'expédition.

Systèmes d'expédition automatisés, étiquettes, codes à barres et Connaissances propres au Client

Purolator demande aux Clients d'utiliser un Connaissance de Purolator afin d'éviter les erreurs de facturation, de suivi et les défaillances de service. Un Client peut demander, et Purolator peut, à sa seule discrétion, lui permettre d'utiliser ses propres étiquettes, codes à barres et Connaissances (ou ceux d'un tiers) produits dans un format, et à l'aide d'un Système d'expédition automatisé, approuvé à l'avance par Purolator en vertu du programme de certification applicable de Purolator.

Tout Client qui utilise son propre Système d'expédition automatisé et/ou ses propres étiquettes, codes à barres et Connaissances (ou ceux d'un tiers) accepte :

- (vi) D'obtenir l'approbation de Purolator, conformément au programme de certification de Purolator applicable, s'il propose de modifier le Système d'expédition automatisé, les étiquettes, les codes à barres et les Connaissements.
- (vii) Que, s'il ne se plie pas aux exigences énoncées dans le programme de certification de Purolator et aux présentes Modalités et conditions, Purolator peut, à sa seule discrétion, cesser de lui fournir des services ou révoquer sa certification, ou les deux.
- (viii) Que si le Client ne réussit pas à résoudre les problèmes signalés par Purolator au sujet de son Système d'expédition, de ses étiquettes, de ses codes à barres ou de ses Connaissements dans un délai raisonnable, Purolator, peut, à sa seule discrétion, cesser de fournir des Services et/ou révoquer la certification octroyée.
- (ix) Que Purolator soit exempte de toute responsabilité à l'égard de tout dommage ou perte subi par le Client et résultant de l'utilisation de tels Système d'expédition automatisé, étiquettes, codes à barres et Connaissements, y compris à cause de devis erronés pour lesquels de tels Système d'expédition automatisé, étiquettes, codes à barres et Connaissements ne seraient pas conformes au programme de certification de Purolator et aux présentes Modalités et conditions.
- (x) De libérer et d'exonérer Purolator de toute responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations, poursuites, demandes, coûts, pertes ou dommages découlant de l'omission du Client de se conformer aux exigences énoncées dans le programme de certification de Purolator applicable et les présentes Modalités et conditions, et d'indemniser Purolator à cet égard, le cas échéant. Le Client accepte que tous les Envois confiés à Purolator qui comportent les propres étiquettes, codes à barres et Connaissements du Client (ou ceux d'un tiers) sont régis par : (i) les présentes Modalités et conditions (telles qu'elles sont modifiées à l'occasion par Purolator), et (ii) les lois applicables.

Les propres Connaissements électroniques du Client (ou ceux d'un tiers) doivent être transmis adéquatement à Purolator au plus tard à 22 h, heure locale, le jour où Purolator effectue la cueillette de l'Envoi. Si le Connaissance électronique n'est pas reçu à temps, Purolator peut, à sa seule discrétion, cesser de fournir des services ou décider d'appliquer un autre mode de facturation de l'Envoi et exiger les frais administratifs applicables engagés pour changer le mode de facturation.

Très lourd

Purolator peut accepter des Pièces qui pèsent plus de 70 lb (environ 32 kg) (les « Envois très lourds ») comme Envois à expédier par service de messagerie si le service de transport

des « envois lourds » a fait l'objet d'une entente préalable. Des frais pour manutention spéciale peuvent s'appliquer pour les Envois très lourds (se reporter à la rubrique « Services spéciaux de Purolator – Manutention spéciale »). Les Envois très lourds ne bénéficient pas des garanties de service de Purolator. Il incombe à l'Expéditeur d'informer le Destinataire d'un Envoi très lourd que de l'aide sera nécessaire à destination pour effectuer la livraison. L'Expéditeur est tenu d'aider le conducteur lors du chargement d'un envoi très lourd. Le Destinataire est tenu d'aider le conducteur lors du déchargement d'un Envoi très lourd (à moins que l'envoi ne doit être livré dans une résidence). Si l'Expéditeur ou le Destinataire ne peut pas aider le conducteur, l'Envoi peut être livré au moyen d'un autre mode de livraison, aux frais de l'Expéditeur, ou l'Envoi sera jugé non livrable et assujéti aux Modalités et conditions applicables.

Service de cueillette/livraison des envois très lourds dans les zones résidentielles

Purolator peut accepter des Envois résidentiels très lourds comme Envois à expédier par service de messagerie si le service de cueillette ou de livraison des Envois « très lourds » fait l'objet d'une entente préalable. Si un envoi doit être expédié par le réseau de transport de fret de Purolator, le tarif approprié sera appliqué. Des frais pour manutention spéciale seront également facturés pour les Envois très lourds destinés aux zones résidentielles (se reporter à la rubrique « Services spéciaux – Manutention spéciale »). Les Envois très lourds ne bénéficient pas des garanties de service de Purolator. Les Clients résidentiels ne peuvent pas aider le conducteur lors de la livraison ou de la cueillette d'Envois très lourds ou surdimensionnés.

Si Purolator doit livrer un Envoi très lourd à une résidence, elle planifiera la livraison directement avec le Client. Un supplément, en plus du supplément pour manutention spéciale s'applique à tout envoi très lourd livré par Purolator dans une zone résidentielle.

Si Purolator effectue la livraison d'un Envoi très lourd à une Résidence, elle livrera l'Envoi à la porte avant de l'adresse indiquée sur le Connaissance. Veuillez consulter le Guide tarifaire de Purolator, se trouvant sur purolator.com pour obtenir les détails relatifs aux suppléments.

Si Purolator doit cueillir un Envoi très lourd à une résidence, elle planifiera la cueillette directement avec le Client. Un supplément, en plus du supplément pour manutention spéciale s'applique à tout envoi cueilli par Purolator dans une Zone résidentielle. Si Purolator effectue la cueillette d'un Envoi très lourd à une Résidence, elle cueillera l'Envoi à la porte avant de l'adresse indiquée sur le Connaissance. Veuillez consulter le Guide tarifaire de Purolator, se trouvant sur purolator.com pour obtenir les détails relatifs aux suppléments.

Aux risques et périls de l'Expéditeur

Certains articles ou certaines marchandises sont exposés à un risque accru de dommages lorsqu'ils sont acheminés dans un réseau de messagerie et de transport de fret typique. L'industrie traite généralement ces biens comme des envois « aux risques et périls de l'expéditeur » dans les modalités et conditions de service applicables.

Pour les envois expédiés par service de messagerie

Les articles suivants ne seront acceptés pour le transport à titre d'Envois de messagerie qu'aux risques et périls de l'Expéditeur (c.-à-d., que Purolator n'en sera pas responsable et n'acceptera aucune réclamation pour leur perte ou les dommages qu'ils auront subis, à l'exception de ceux indiqués au paragraphe [xviii] ci-dessous) :

- (i) Les articles en verre, y compris, sans toutefois s'y limiter, les enseignes, les miroirs, les céramiques, la porcelaine, le cristal, le verre, le verre encadré, les écrans électroniques et toute autre marchandise présentant des qualités de fragilité similaires.
- (ii) Les articles de collectionneur.
- (iii) Les liquides.
- (iv) Les métaux précieux.
- (v) Les articles dont la température doit être contrôlée (c.-à-d. qu'une température précise doit être maintenue durant leur transport).
- (vi) Les denrées périssables et les aliments et boissons nécessitant réfrigération ou autre régulation des conditions ambiantes.
- (vii) Les articles non emballés (se reporter à la rubrique « Politique d'acceptation des envois – Articles non emballés »).
- (viii) Les articles remballés par l'expéditeur (p. ex. les articles qui ne sont pas dans leur emballage d'origine).
- (ix) Les articles qui ne sont pas emballés conformément à la Politique d'acceptation des envois de Purolator (se reporter à la rubrique « Politique d'acceptation des envois »).

- (x) Les Pièces d'un Envoi qui n'ont pas été étiquetées de façon appropriée, conformément aux exigences en matière d'étiquetage de Purolator (voir « Confier des envois à Purolator – Étiquetage approprié »).
- (xi) Les objets d'art, y compris toute œuvre créée ou développée par l'application de l'habileté, du goût ou du talent créatif, pour la vente, l'exposition ou la collection. Cela comprend notamment des articles ou des pièces tels que des tableaux, des dessins, des vases, des tapisseries, des gravures en édition limitée, des objets d'art, des statues, des sculptures, des articles de collectionneurs, des instruments de musique personnalisés ou sur mesure.
- (xii) Les antiquités, ou toute marchandise qui présente le style ou la mode d'une époque passée et dont l'histoire, l'âge ou la rareté contribue à la valeur. Ces articles comprennent notamment le mobilier, la vaissellerie et la verrerie.
- (xiii) Les bijoux, autres que les bijoux de fantaisie.
- (xiv) Les graines.
- (xv) Les effets personnels et articles ménagers.
- (xvi) Les articles désignés comme « Interdits » dans les présentes Modalités et conditions, mais qui sont remis à Purolator et acceptés pour transport (se reporter à la rubrique « Articles interdits »).
- (xviii) Les appareils électroniques et électriques (y compris ceux contenus dans l'emballage du fabricant) comme les téléviseurs et l'équipement de test). Le Client peut soumettre une réclamation pour la perte de ces articles. Toutefois, aucune réclamation pour dommage ne sera acceptée.

Les articles expédiés « aux risques et périls de l'Expéditeur » et acceptés par Purolator sont transportés « sans valeur déclarée » aux fins de réclamations pour perte ou dommages (c.-à-d., que le Client ne peut accroître la responsabilité de Purolator en déclarant une valeur pour l'Envoi au recto du Connaissance ou, dans le cas d'Envois préparés par l'entremise d'un Système d'expédition automatisé, dans les champs appropriés).

Envois expédiés par service de fret

Les articles suivants ne seront acceptés pour le transport à titre d'Envois expédiés par service de fret qu'aux risques et périls de l'Expéditeur (c.-à-d., que Purolator n'en sera pas responsable et n'acceptera aucune réclamation pour les dommages qu'ils auront subis) :

- (i) Les articles en verre, y compris, sans toutefois s'y limiter, les enseignes, les miroirs, la porcelaine, le cristal, les figurines, la poterie, le verre encadré, les écrans électroniques, les céramiques et toute autre marchandise présentant des qualités de fragilité similaires.
- (ii) Les liquides qui ne sont pas emballés conformément à la Politique d'acceptation des envois de Purolator (se reporter à la rubrique « Politique d'acceptation des envois »).
- (iii) Les articles dont la température doit être contrôlée (c.-à-d. qu'une température précise doit être maintenue durant leur transport).
- (iv) Les denrées périssables et les aliments et boissons nécessitant réfrigération ou autre régulation des conditions ambiantes.
- (v) Les articles non emballés arrimés à une palette ou plus avec du film plastique étirable (se reporter à la rubrique « Politique d'acceptation des envois – Articles non emballés »).
- (vi) Les articles emballés par l'expéditeur (c.-à-d. les articles qui ne sont pas dans leur emballage d'origine) et qui ne sont pas emballés dans un contenant d'expédition rigide, comme une boîte en carton en parfait état, un fourre-tout ou une caisse en bois.
- (vii) Les articles qui ne sont pas emballés conformément à la Politique d'acceptation des envois de Purolator (se reporter à la rubrique « Politique d'acceptation des envois »).
- (viii) Les Pièces qui n'ont pas été étiquetées de façon appropriée, conformément aux exigences en matière d'étiquetage de Purolator (voir « Confier des envois à Purolator – Étiquetage approprié »).
- (ix) Les graines.

- (x) Les effets personnels et articles ménagers.
- (xi) Les articles désignés comme « Interdits » dans les présentes Modalités et conditions, mais qui sont remis à Purolator et acceptés pour transport (se reporter à la rubrique « Articles interdits »).

Les articles expédiés « aux risques et périls de l'Expéditeur » et acceptés par Purolator sont transportés « sans valeur déclarée » aux fins de réclamations pour perte ou dommages (c.-à-d., que le Client ne peut accroître la responsabilité de Purolator en déclarant une valeur pour l'Envoi au recto du Connaissance ou, dans le cas d'Envois préparés par l'entremise d'un Système d'expédition automatisé, dans les champs appropriés).

Articles interdits

Purolator n'acceptera aucun article (i) qu'il est interdit de transporter en vertu de la loi, et (ii) qui est insuffisamment ou mal préparé en vue d'un transport régulier, compte tenu de la nature d'un tel article. Les Clients sont tenus de connaître les lois applicables afférentes au transport de leurs Envois et de s'y conformer. Le Client ne confiera pas pour transport des envois qui sont : (i) interdits par la loi; ou (ii) non conformes aux lois applicables. Les Clients seront tenus responsables et devront indemniser Purolator pour : (i) toute mesure prise, ou toute amende ou pénalité imposée par une agence gouvernementale à Purolator en raison : (a) de la possession par Purolator d'articles interdits ou non conformes; ou (b) de toute réclamation soumise par Purolator résultant de l'omission du Client de se conformer à la loi ou aux exigences de toute agence gouvernementale ou d'un problème d'avis au Client par une telle entité. Purolator sera autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les lois applicables à ces articles, y compris, mais sans s'y limiter, refuser le transport de l'Envoi ou demander au Client de prendre possession de ces articles immédiatement.

Envois expédiés par service de messagerie au Canada

Purolator n'acceptera de transporter par service de messagerie au Canada aucun article figurant dans la liste ci-dessous, à moins que le Client n'ait obtenu l'autorisation préalable de la part de Purolator sous forme d'une Entente tarifaire pour services ou d'un accord écrit en bonne et due forme répertoriant le ou les articles préapprouvés pour le transport :

- (i) Les dépouilles, les cadavres, les organes, les embryons et les parties du corps, qu'ils soient crématisés, exhumés ou sous n'importe quelle forme, d'humains ou d'animaux, sous n'importe quelle forme.

- (ii) Des animaux, des oiseaux ou des insectes.
- (iii) Des plantes vivantes et fleurs coupées.
- (iv) De l'argent comptant (y compris des billets ou des pièces de monnaie) ou d'autres titres négociables sans endossement, tels que des obligations au porteur, des chèques-cadeaux, des traites bancaires, etc. Cette section contient toujours l'exception des situations où le Client a obtenu l'approbation écrite de Purolator par l'entremise d'une Entente tarifaire pour services ou d'un autre contrat écrit décrivant l'article dont le transport est approuvé. Par exemple, pour le service ExpressCheque de Purolator, il est indiqué dans les Modalités et conditions de service que les Clients avec compte peuvent utiliser des traites bancaires.
- (v) Des poissons, des fruits de mer ou de la viande (frais ou surgelés).
- (vi) Du tabac ou de l'alcool, s'ils sont expédiés dans une autre province (soit hors des frontières provinciales).
- (vii) Du cannabis ou des produits dérivés du cannabis pouvant contenir des cannabinoïdes.
- (viii) Toute Substance contrôlée non expédiée par service Chaîne de signatures de Purolator.
- (ix) Des armes à feu ou des armes de quelque nature que ce soit (y compris des pièces de celles-ci);
- (x) Des drogues interdites par la loi.
- (iii) Les bijoux, autres que les bijoux de fantaisie.
- (iv) Les objets d'art, y compris toute œuvre créée ou développée par l'application de l'habileté, du goût ou du talent créatif, pour la vente, l'exposition ou la collection. Cela comprend notamment des articles ou des pièces tels que des tableaux, des dessins, des vases, des tapisseries, des gravures en édition limitée, des objets d'art, des statues, des sculptures, des articles de collectionneurs, des instruments de musique personnalisés ou sur mesure.
- (v) Les Envois contenant des articles de valeur extraordinaire, à la seule discrétion de Purolator.

Envois expédiés des É.-U. et du reste du monde vers le Canada (ou du Canada vers les É.-U. et le reste du monde)

Outre les articles mentionnés ci-dessus dans « Articles interdits – Envois expédiés par service de messagerie au Canada », les articles suivants ne seront pas acceptés pour expédition à partir des É.-U. et du reste du monde vers le Canada (ou à partir du Canada vers ces destinations) :

Envois expédiés par service de fret au Canada

Outre les articles énumérés dans la rubrique « Articles interdits – Envois expédiés par service de messagerie au Canada », Purolator n'acceptera de transporter par service de fret au Canada aucun article figurant dans la liste ci-dessous, à moins que le Client n'ait obtenu l'autorisation préalable de la part de Purolator sous forme d'une Entente tarifaire pour services ou d'un accord écrit en bonne et due forme répertoriant le ou les articles préapprouvés pour le transport :

- (i) Les antiquités, ou toute marchandise qui présente le style ou la mode d'une époque passée et dont l'histoire, l'âge ou la rareté contribue à la valeur. Ces articles comprennent notamment le mobilier, la vaissellerie et la verrerie.
- (ii) Les métaux précieux.
- (i) Les produits animaux (non domestiqués).
- (ii) Les pierres gemmes, les diamants industriels et les pierres précieuses non serties.
- (iii) L'ivoire.
- (iv) Les effets personnels et bagages non accompagnés expédiés vers n'importe quel pays, à l'exception des É.-U.
- (v) Toute Pièce d'une valeur supérieure à 50 000 \$.
- (vi) Les produits du tabac, y compris tout composant, toute partie ou tout accessoire d'un produit du tabac; le terme comprend notamment les cigarettes électroniques, les houkas électroniques, les cigares électroniques, les stylos de vapotage, les vaporisateurs personnels rechargeables perfectionnés et les pipes électroniques.
- (vii) Tout Envoi qui, à la discrétion de Purolator, pourrait entraîner des pertes, des dommages ou un retard pour l'équipement, le personnel ou d'autres Envois.
- (viii) D'autres articles interdits qui varient d'un pays à l'autre. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Les articles suivants ne seront pas acceptés pour expédition à destination ou en provenance des É.-U. ou du reste du monde, à moins que le Client n'ait obtenu l'autorisation préalable de la part de Purolator sous forme d'une Entente tarifaire pour services ou d'un accord écrit en bonne et due forme répertoriant le ou les articles préapprouvés pour le transport :

- (i) Matière biologique, catégorie B (excepté lorsqu'elle est expédiée par service Purolator Express du Canada vers les É.-U.).
- (ii) Les Marchandises dangereuses (se reporter à la rubrique « Services personnalisés – Marchandises dangereuses [Matières dangereuses] »).
- (iii) Les prélèvements pour diagnostic.
- (iv) La glace sèche (excepté lorsqu'elle est expédiée par service Purolator Express du Canada vers les É.-U.).
- (v) Les fourrures.

Sauf indication contraire, le Client ne peut attribuer de valeur déclarée aux Envois nécessitant une approbation préalable de Purolator, et tout envoi d'articles nécessitant une approbation préalable est expédié « aux risques et périls de l'expéditeur », sans aucune garantie relativement à une perte, un dommage, un retard, une livraison à une mauvaise adresse ou une non-livraison. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails. Si Purolator transporte à son insu un article « interdit », elle n'assumera aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, relativement à la perte d'un tel envoi, aux dommages qu'il pourrait subir, à son retard, à sa livraison à une mauvaise adresse ou à sa non-livraison. Dans toutes les autres circonstances, la responsabilité maximum de Purolator sera telle que décrite dans les présentes Modalités et conditions (voir la rubrique « Responsabilité de Purolator – Responsabilité maximum »).

Politique d'acceptation des envois

Le contenu de tout Envoi doit être maintenu fermement en place par le système d'emballage interne. Ce dernier doit entourer l'article et prévenir son déplacement dans la boîte afin de protéger le contenu de la boîte des chocs externes normaux, comme la pression exercée lors de l'empilage d'autres envois sur le dessus. Un emballage interne adéquat est particulièrement important pour les Envois légers et fragiles

(voir « [Guide d'emballage Purolator](#) »). Les Envois qui ne sont pas emballés conformément à la politique d'acceptation des envois de Purolator sont expédiés « aux risques et périls de l'Expéditeur » (se reporter à la rubrique « Remise d'envois à Purolator – Aux risques et périls de l'Expéditeur »).

Exigences liées aux emballages

Pour les envois expédiés par service de messagerie

Les Envois doivent être correctement emballés pour en assurer le transport sécuritaire, conformément à la diligence de manutention ordinaire des envois expédiés par service de messagerie de Purolator. Les enveloppes de plastique, les emballages en aluminium ou les autres types d'enveloppe ou d'emballage extérieur dont l'extérieur pourrait être endommagé durant leur manutention dans le système de distribution de Purolator, doivent être protégés par un emballage extérieur.

Boîte en parfait état

Une boîte en carton intacte conserve la rigidité originale de ses côtés de carton ondulé. Les coins scellés et les rabats de la boîte doivent rester intacts. Parmi les défauts d'une boîte, citons les perforations, les accrocs, les déchirures ou les coins endommagés. Chacun de ces défauts nuit à l'intégrité structurale de la boîte.

Fermeture intacte

Ni le papier-cache ni le ruban cellulosique transparent n'offrent une résistance suffisante pour maintenir l'intégrité d'un envoi transporté dans le système de tri et de distribution de Purolator. Le type de ruban acceptable a un minimum de 2 po de large (environ 5 cm) pour le ruban plastique auto-adhésif. Le ruban à mouiller ou le ruban en papier renforcé n'est pas recommandé. L'utilisation de la ficelle, de la corde, de sangles en plastique ou d'élastiques à l'extérieur de l'envoi ou de papier d'emballage-cadeau ou de papier kraft brun pour l'emballage externe de tout envoi est interdite.

Résistance de la boîte

La résistance du carton ondulé est un facteur crucial de la capacité de la boîte à résister aux aléas normaux de la manutention et de l'expédition d'un Colis. La catégorie de force de résistance imprimée sur le bas de la boîte désigne le poids net maximum que peut contenir la boîte. Il s'agit du dernier numéro au bas du cachet. Le poids du colis et de son contenu ne doit pas dépasser 50 % de cette valeur.

Pots et seaux

Il faut utiliser des attaches de couvercle et des anneaux de verrouillage pour les pots de peinture de toutes tailles. Il faut utiliser des couvercles avec dispositif de verrouillage sur les seaux de toutes tailles.

Palettes et film plastique étirable

Purolator peut exiger que tout Envoi en vrac expédié par service de messagerie soit fixé sur une ou plusieurs palettes à l'aide d'un film plastique étirable.

Envois expédiés par service de fret

Toutes les Pièces d'un Envoi expédié par service de fret et confiées à Purolator doivent être placées de manière sécuritaire sur une ou plusieurs palettes à l'aide d'un film plastique étirable. Nonobstant ce qui précède, un Envoi de fret attaché à une palette avec du film étirable et dont les pièces ne sont pas emballées dans un contenant d'expédition approprié sera transporté aux risques et périls de l'Expéditeur (voir la section « Envois confiés à Purolator – Aux risques et périls de l'Expéditeur »). Les palettes ne doivent pas être endommagées ni défectueuses. Les articles fixés à la palette ne doivent pas dépasser du bord de celle-ci, et il ne doit pas y avoir d'espace entre les articles sur une palette.

Purolator n'acceptera pas de transporter les Envois expédiés par service de fret contenant des Pièces qui, en raison de leur poids, de leur longueur, de leur largeur ou de leur hauteur, ne peuvent être placés de manière sécuritaire dans une remorque, un conteneur ou sur une palette.

Restrictions de taille

Envois de messagerie expédiés au Canada et à destination du Canada

Les restrictions de taille suivantes s'appliquent à tous les Envois expédiés par service de messagerie au Canada et à destination du Canada.

- Envois expédiés par service Purolator Express par le réseau aérien de Purolator (en tout ou en partie) :
Longueur maximale : 96 po (environ 244 cm)
Dimensions maximales* : 144 po (environ 366 cm)
Poids maximal par Pièce : 150 lb (environ 68 kg)
Poids maximal par Envoi : illimité.
- Envois Purolator Routier et Purolator Express non expédiés par le réseau aérien de Purolator :
Longueur maximale : 108 po (environ 274 cm)
Dimensions maximales* : 165 po (environ 419 cm)
Poids maximal par Pièce : 150 lb (environ 68 kg)
Poids maximal par Envoi : illimité.

Envois de messagerie en provenance du Canada

Les restrictions de taille suivantes s'appliquent à tous les envois expédiés par service de messagerie en provenance du Canada :

- Longueur maximale : 108 po (environ 274 cm)
- Dimensions maximales* : 165 po (environ 419 cm)
- Poids maximal par Pièce : 150 lb (environ 68 kg)
- Poids maximal par Envoi : illimité.

Pour tous les points de départ et toutes les destinations, des frais de manutention spéciale peuvent s'appliquer (se reporter à la rubrique « Services spéciaux de Purolator – Manutention spéciale »). En ce qui concerne les envois expédiés par service de messagerie pour lesquels il est fait appel à des agents et sous-traitants, des limites de taille et de poids plus restrictives que celles qui sont décrites ci-dessus peuvent s'appliquer. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails.

Envois expédiés par service de fret

Les restrictions et conditions suivantes relatives à la taille s'appliquent à tous les Envois expédiés par service de fret sur palette :

- Poids maximal :**
 - 3 000 lb par palette (lorsqu'un hayon est requis pour l'Envoi, tel que déterminé par Purolator).
 - 4 500 lb par palette (lorsqu'un hayon n'est pas requis pour l'Envoi, tel que déterminé par Purolator).
- Hauteur maximale :**
 - 8 pieds (ou 96 po) par palette.
- Largeur maximale :**
 - 4,5 pieds (ou 54 po) par palette.
- Longueur maximale :**
 - 6 pieds (ou 72 po) par palette (lorsqu'un hayon est requis pour l'Envoi, tel que déterminé par Purolator).
 - 8 pieds (ou 96 po) par palette (lorsqu'un hayon n'est pas requis pour l'Envoi, tel que déterminé par Purolator).

Une hauteur ou une largeur de 8 pi (96 po) sera attribuée à un Envoi expédié par service de fret qui ne peut pas être empilé (ou qui a une hauteur de 5 pi [60 po] ou plus) ni placé à côté d'un autre Envoi expédié par service de fret.

Un poids de 1 000 lb par pied linéaire sera attribué à tout Envoi expédié par service de fret qui occupe une longueur de 10 pi ou plus dans une remorque.

Tout Client qui souhaite remettre un Envoi expédié par service

* La dimension maximale est calculée comme suit : longueur + (2 × hauteur) + (2 × largeur).

de fret qui dépasse une ou plusieurs restrictions ou conditions relatives à la taille doit obtenir l'approbation préalable de Purolator. Cet envoi peut être acheminé par un agent ou un sous-traitant, ce qui augmente le temps de transit et entraîne des frais supplémentaires dont le Client est responsable. Veuillez contacter Purolator pour obtenir les détails. Un Envoi expédié par service de fret qui dépasse une ou plusieurs restrictions ou conditions relatives à la taille et qui entre dans le réseau de distribution de fret de Purolator sans l'approbation préalable de Purolator peut être arrêté à tout moment et Purolator peut communiquer avec le Client pour lui indiquer les frais supplémentaires et les conditions de service (y compris le recours à des agents ou à des sous-traitants), prendre des dispositions pour que l'Envoi soit retourné au Client aux frais entiers de ce dernier ou assurer le service de l'Envoi (en faisant appel à un agent ou à un sous-traitant) moyennant des frais supplémentaires dont le Client est responsable.

Articles non emballés

Les articles non emballés (c.-à-d., les articles qui ne sont pas protégés par un contenant d'expédition rigide comme une boîte en carton ondulé, un fourre-tout en plastique ou une caisse en bois) sont assujettis à des frais de Manutention spéciale et ne sont acceptés pour expédition par Purolator qu'après qu'il a été établi qu'ils ne posent aucun danger pour le personnel et l'équipement de Purolator, ni pour les autres Envois.

Livraison des envois

Livraison

Purolator livrera un Envoi, directement ou indirectement, par l'un des moyens suivants dont la liste n'est pas exhaustive : (i) livraison à l'adresse ou à l'emplacement figurant sur le Connaissance, y compris les points de consigne ou de récupération obligatoires ou demandés, (ii) livraison à l'emplacement d'un agent d'expédition autorisé de Purolator, (iii) livraison conformément aux instructions du destinataire, (iv) livraison à une autre adresse ou à un autre emplacement, y compris, mais sans s'y limiter, les emplacements mobiles ou les points de consigne ou de récupération obligatoires ou demandés, ou (v) livraison par cueillette en personne à un emplacement autorisé de Purolator. Nonobstant le mode de livraison utilisé pour un Envoi, la responsabilité de Purolator sera limitée en tout temps à la responsabilité maximale de Purolator décrite dans les présentes Modalités et conditions (voir « Responsabilité de Purolator – Responsabilité maximale »).

Purolator n'est pas tenue de livrer l'Envoi à une personne, à un point d'entrée ou à un emplacement en particulier, que ceux-ci soient ou non expressément identifiés sur le Connaissance. Le Destinataire de tout Envoi est réputé avoir nommé la

personne qui signe pour accepter ou accuser réception de son envoi en tant que sa représentante pour accepter la livraison en son nom. Purolator se réserve le droit de ne pas livrer un Envoi ou de le retourner à l'Expéditeur (aux frais de celui-ci) si une signature comme preuve de livraison, ou toute autre preuve de signature, ne peut être obtenue, ou dans le cas d'un envoi avec service SAR, une Preuve d'âge ne peut être présentée, de la personne présente pour recevoir l'Envoi de Purolator.

Si Purolator n'est pas en mesure de livrer l'Envoi expédié par service de messagerie (après au moins une tentative), un avis de livraison sera laissé à l'adresse de livraison, indiquant les directives que le Destinataire doit suivre pour cueillir l'envoi. Dans le cas d'un Envoi expédié par service de fret, si Purolator n'est pas en mesure de le livrer lors de la première tentative, l'Envoi sera retourné à l'établissement de Purolator d'où il vient et Purolator communiquera avec l'Expéditeur pour obtenir de plus amples directives. Si un Envoi expédié par service de fret est retourné à l'Expéditeur, il le sera aux frais de ce dernier.

Privilège et droit de rétention

Tout Envoi (et les documents liés à l'Envoi) est assujéti à un privilège spécial et général ainsi qu'à un droit de rétention pour les sommes dues soit relativement à cet Envoi, soit à titre de solde de tout compte spécifique ou général ou autre dû à Purolator, qu'il s'agisse d'un montant en souffrance ou non devant être payé par l'Expéditeur, le Destinataire ou le propriétaire de l'Envoi. Purolator doit remettre un avis de rétention de l'envoi à l'Expéditeur par tout moyen de communication raisonnable dans les circonstances. Si les sommes dues ne sont pas payées dans les trente (30) jours suivant la remise de l'avis de Purolator à l'Expéditeur conformément à la présente disposition, l'Envoi peut être vendu sous contrat privé ou de quelque façon que ce soit à la seule discrétion de Purolator, et le produit net de cette vente sera déduit du solde dû. Purolator ne sera pas tenue responsable de tout déficit ou perte de valeur résultant de la vente de l'Envoi et l'Expéditeur ne sera pas déchargé des responsabilités simplement en raison de la vente des articles contenus dans l'Envoi.

Décharge du conducteur pour les Envois expédiés à destination des É.-U. et du reste du monde

À la discrétion de l'agent autorisé de Purolator, un Envoi expédié à destination des É.-U. et du reste du monde peut être laissé à une résidence privée sans obtenir de signature. Si une signature est requise pour un Envoi, ou si l'agent de Purolator n'est par ailleurs pas en mesure de livrer un Envoi sans obtenir de preuve officielle de l'identité d'une personne, l'Envoi peut être livré à une adresse voisine et l'agent de Purolator demandera la signature du voisin au moment de la livraison indirecte. L'Expéditeur et le Destinataire acceptent de libérer, conjointement et individuellement, Purolator de toute réclamation ou responsabilité découlant de la livraison d'un tel Envoi par le conducteur d'un agent autorisé, et de l'indemniser, le cas échéant.

Envois non livrables

Les Envois qui ne peuvent être livrés pour quelque raison que ce soit, notamment, mais sans s'y limiter, en raison d'erreurs ou d'omissions sur le Connaissance, d'un refus par le Destinataire, de l'incapacité du Destinataire de présenter une Preuve d'âge pour un Envoi avec service SAR ou de l'omission du Destinataire de cueillir un Envoi retenu aux fins de cueillette, seront retournés à l'Expéditeur à ses frais par Purolator. Purolator facturera à l'Expéditeur les frais de la livraison initiale ainsi que les frais du retour.

Si l'Envoi n'est pas livrable, il sera retourné à l'expéditeur et tous les frais applicables seront facturés, y compris, mais sans y être limité, les frais pour Signature requise. Les Envois ne pouvant être livrés ni retournés, quelle qu'en soit la raison, deviennent la possession de Purolator, qui se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'en disposer, et à n'importe lequel de ses établissements :

- (i) Dans le cas d'Envois contenant des articles de nature générale, lorsque ces articles sont en la possession de Purolator depuis au moins 120 jours;
- (ii) Dans le cas d'Envois contenant des marchandises périssables, lorsque ces articles sont en la possession de Purolator depuis au moins 30 jours.

L'Expéditeur devra payer tous les frais engendrés et indemniser Purolator pour tout dommage en vertu de ce qui précède. Il demeure entendu que la responsabilité maximale de Purolator à l'égard de toute marchandise liquidée sera la responsabilité maximale indiquée dans les présentes Modalités et conditions sous la rubrique « Responsabilité maximale ».

Facturation, crédit, paiement, paiement tardif et sécurité

Modalités de paiement

Nonobstant toute autre condition des présentes Modalités et conditions, Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, (i) d'accorder des modalités de paiement (c.-à-d. le nombre de jours civils entre la date d'une facture émise par Purolator et la date à laquelle Purolator doit recevoir le paiement) à un Client, y compris un Client avec compte et (ii) lorsque la loi le permet, mais à l'exclusion des modalités contradictoires d'une entente tarifaire pour les services, de retirer ou de modifier les modalités de paiement accordées à un Client pour quelque raison que ce

soit, notamment en cas de paiement tardif, incomplet ou non conforme aux modalités de paiement accordées ou lorsque Purolator a une quelconque raison, déterminée à sa seule discrétion, de se préoccuper de la solvabilité de ce dernier ou de sa capacité de paiement complet et en temps opportun. Si Purolator choisit de retirer ou de modifier les modalités de paiement, le Client sera tenu de payer immédiatement les soldes en souffrance et de se conformer aux nouvelles dispositions de paiement établies par Purolator, à sa seule discrétion, afin de payer les comptes en souffrance ou de résoudre des problèmes de service comme condition à l'utilisation continue des services de Purolator.

Un Client sans compte doit acquitter les frais d'expédition au moment où les services de Purolator sont demandés ou, si des frais sont facturés par Purolator, conformément aux modalités de la facture applicables. Un Client sans compte n'est pas autorisé à payer les services de Purolator par chèque; cette forme de paiement sera refusée. Un Client avec compte à qui des modalités de paiement ont été accordées et qui demeure en règle est tenu de payer les services de Purolator dans les 14 jours civils suivant la date de la facture, conformément à son entente tarifaire pour les services ou à un délai plus court prescrit par Purolator ou la loi. Veuillez visiter le centre de facturation sur purolator.com pour connaître les méthodes de paiement. Sauf spécification contraire indiquée par Purolator, toutes les factures et tous les autres relevés de compte d'un Client indiquant les sommes dues à Purolator sont libellés en dollars canadiens.

Le Client dont le ou les numéros de compte ne sont pas en règle, notamment lorsque le paiement n'a pas été remis à Purolator en entier selon les modalités de paiement accordées, doit immédiatement, avec ou sans avis de Purolator, remettre tous les montants en souffrance à Purolator, à défaut de quoi Purolator se réserve le droit de prendre des mesures contre le Client, sans recours contre Purolator, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'imposition de frais pour paiement tardif, la résiliation, la suspension ou la modification du ou des services ou l'arrêt et la retenue d'un Envoi en transit jusqu'à ce que des ententes de paiement soient conclues et que la situation de paiement du Client soit rétablie. Tout Envoi retenu ou affecté en raison des problèmes de paiement du Client ne sera pas admissible aux garanties de service.

Privilèges de crédit

Nonobstant toute autre condition des présentes Modalités et conditions, Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, (i) d'accorder un niveau de crédit maximal à un Client avec compte, que Purolator considère comme solvable; et (ii) lorsque la loi le permet, mais à l'exclusion des modalités contradictoires d'une entente tarifaire pour les services, de retirer ou de modifier tout

niveau de crédit accordé à un Client pour quelque raison que ce soit, notamment si le Client dépasse le niveau de crédit accordé ou en cas de paiement tardif, incomplet ou non conforme aux modalités de paiement accordées ou lorsque Purolator a une quelconque raison, déterminée à sa seule discrétion, de se préoccuper de la solvabilité de ce dernier.

Comme condition pour accorder un niveau de crédit à un Client avec compte, Purolator se réserve le droit d'exiger que les Clients fournissent pour examen des renseignements financiers à jour, à sa demande.

Un Client qui a dépassé le niveau de crédit maximal qui lui a été accordé sur un ou plusieurs numéros de compte doit immédiatement, avec ou sans avis de Purolator, verser des paiements à Purolator afin de se conformer de nouveau au niveau de crédit qui lui a été accordé, à défaut de quoi Purolator se réserve le droit de prendre des mesures contre le Client, sans recours contre Purolator, y compris, sans toutefois s'y limiter, la résiliation, la suspension ou la modification du ou des services ou l'arrêt et la retenue d'un Envoi en transit jusqu'à ce que des ententes de paiement soient conclues et que la situation de crédit du Client soit rétablie. Tout Envoi retenu ou affecté en raison des problèmes de crédit du Client ne sera pas admissible aux garanties de service.

Si Purolator choisit de retirer ou de modifier un niveau de crédit accordé, le Client sera tenu de verser immédiatement tout paiement nécessaire pour se conformer au niveau de crédit accordé, et de respecter toute autre disposition de paiement établie par Purolator, à sa seule discrétion, comme condition à l'utilisation continue des services de Purolator. Purolator peut choisir, à sa seule discrétion, d'augmenter, de diminuer, de rétablir ou de refuser de rétablir le niveau de crédit accordé.

Recours

Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'appliquer le paiement du Client aux frais facturés impayés émis dans le compte du Client, le cas échéant. Le Client ne peut pas déduire le montant d'une réclamation en attente, ou de toute autre somme prétendument due (y compris en vertu de relations contractuelles distinctes), de tout montant dû à Purolator.

Le Client accepte la responsabilité pour tous les frais raisonnables engagés par Purolator afin d'obtenir ou de tenter d'obtenir un paiement pour les services rendus, y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais juridiques, les frais de recouvrement, les intérêts et les frais de justice.

Frais pour paiement tardif

Si un Client ne paie pas intégralement des frais facturés à leur date d'échéance, Purolator se réserve le droit, à sa seule discrétion, de facturer des frais pour paiement tardif correspondant à six pour cent (6 %) du total du solde en souffrance (y compris, sans toutefois s'y limiter, des frais pour paiement tardif déjà imposés, mais impayés), ou des frais administratifs pour paiement tardif sur le total du solde dû. Ces frais pour paiement tardif figureront sur votre ou vos factures de Purolator. Ces frais pour paiement tardif s'ajoutent à tous les droits et recours judiciaires dont peut se prévaloir Purolator. Un Client est entièrement responsable de tous les montants en souffrance sur tous leurs comptes de Purolator.

Sécurité

Comme condition pour accorder un niveau de crédit à un Client (y compris les clients nationaux ou internationaux actuels ou potentiels), en plus des renseignements financiers demandés, Purolator se réserve le droit d'exiger que les Clients acceptent de faire une traite bancaire pour le paiement du compte, qu'ils fournissent un dépôt de garantie, qu'ils signent un contrat de garantie ou qu'ils fournissent une lettre de crédit d'une institution financière acceptable. Conformément aux lois applicables, Purolator peut choisir de conclure un arrangement en matière de sécurité comme condition à la prestation de services à un Client qui fait ou a fait l'objet d'une faillite, d'une insolvabilité ou d'une protection accordée.

Frais pour provisions insuffisantes

Purolator peut, à sa seule discrétion, imposer des frais supplémentaires au Client pour tout chèque sans provision.

Garantie de paiement de l'Expéditeur

Lorsque (i) le Destinataire, qui doit recevoir un Envoi en port dû (voir « Port dû ») et qui ne détient pas de compte, ou (ii) un tiers, qui doit recevoir un Envoi expédié entre tiers (voir « Facturation à un tiers »), refuse de payer Purolator, le courtier en douanes désigné de Purolator ou le courtier de l'Expéditeur, le cas échéant, l'Expéditeur devra payer à Purolator (ou au courtier en douanes désigné de Purolator ou au courtier de l'Expéditeur, le cas échéant) le tarif du service et tous les frais supplémentaires (y compris, mais sans s'y limiter, toutes les taxes et les frais de dédouanement).

Lorsqu'un Envoi ne peut être livré (y compris lorsque le Destinataire refuse la livraison de l'Envoi pour quelque raison que ce soit), l'Expéditeur accepte d'acquitter tous les frais engagés pour les tentatives de livraison et le retour de l'Envoi à l'Expéditeur (notamment l'ensemble des Taxes et des Frais de dédouanement, comme il est indiqué ci-dessus).

Erreurs de facturation

Les Clients doivent appeler au numéro figurant sur leur facture pour signaler les erreurs de facturation. À l'exception des demandes de remboursement (i) des frais de garantie de livraison, (voir « Remboursements aux termes des garanties de service de Purolator ») et (ii) des frais du service Signature requise (Livraison résidentielle) (voir « Signature requise/ Signature non requise [SNR] »), qui doivent être portées à l'attention de Purolator dans les 15 jours suivant l'acceptation par celle-ci d'un Envoi pour transport, les erreurs de facturation doivent être portées à l'attention de Purolator dans les 90 jours suivant la date de facturation. Après ce délai, les factures seront réputées avoir été acceptées par le Client. Si Purolator doit répondre à une erreur de facturation (y compris, mais sans s'y limiter, concernant le non-respect des Garanties de service) présentée par (i) le Client ou (ii) une tierce partie au nom du Client, Purolator se réserve le droit de facturer au Client des frais administratifs dans les situations où Purolator détermine que les frais contestés ont été facturés adéquatément sur la facture originale. Veuillez consulter les tarifs courants publiés sur purolator.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Responsabilité de Purolator

Responsabilité maximale

LE MONTANT DE TOUTE PERTE OU DE TOUT DOMMAGE POUR LEQUEL PUROLATOR PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE, QUE LA PERTE OU LE DOMMAGE SOIT OU NON LE RÉSULTAT DE LA NÉGLIGENCE, D'UNE FAUTE LOURDE OU DE L'OMISSION D'EXÉCUTER LES OBLIGATIONS DU CONTRAT N'EXCÉDERA PAS 2 \$ CA LA LIVRE (4,41 \$ CA PAR KG), CALCULÉ SUR LE POIDS TOTAL DE L'ENVOI, À MOINS QU'UNE VALEUR SUPÉRIEURE (AUX FINS DE LA RESPONSABILITÉ DE PUROLATOR) NE SOIT INDIQUÉE DANS LA CASE APPROPRIÉE AU RECTO DU CONNAISSEMENT, OU, SI L'EXPÉDITION EST DEMANDÉE AVEC UN SYSTÈME D'EXPÉDITION AUTOMATISÉ DE PUROLATOR, DANS LE CHAMP APPROPRIÉ RÉSERVÉ À L'UTILISATEUR, ET QUE LE SUPPLÉMENT APPLICABLE EST PAYÉ AUQUEL CAS LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE PUROLATOR SERA POUR LE MONTANT DE LA VALEUR DÉCLARÉE. LA VALEUR MAXIMALE POUVANT ÊTRE DÉCLARÉE (AUX FINS DE LA RESPONSABILITÉ DE PUROLATOR) À L'ÉGARD : (I) DE TOUT ENVOI EXPÉDIÉ PAR SERVICE DE MESSAGERIE EST DE 5 000 \$ CA (ET LA PARTIE DE TOUTE VALEUR DÉCLARÉE AU-DELÀ DE 5 000 \$ CA EST NULLE, SANS EFFET ET SANS FORCE EXÉCUTOIRE); ET (II) DE TOUT ENVOI EXPÉDIÉ PAR SERVICE DE TRANSPORT DE FRET EST DE 25 000 \$ CA (ET LA PARTIE DE TOUTE VALEUR DÉCLARÉE AU-DELÀ DE 25 000 \$ CA EST NULLE, SANS EFFET ET SANS FORCE EXÉCUTOIRE). D'AUTRES LIMITES DE RESPONSABILITÉ POURRAIENT S'APPLIQUER SI L'ENVOI EST RÉGI PAR LA CONVENTION (VOIR LA RUBRIQUE « LOI APPLICABLE »). LE CLIENT CONVIENT, À TITRE D'ENTENTE SPÉCIALE À L'ÉGARD DE TOUT ENVOI, ET CE, QUE LA CONVENTION S'APPLIQUE OU NON, ET NONOBTANT TOUTE DIVULGATION DE LA NATURE OU DE LA VALEUR DU BIEN TRANSPORTÉ, QUE LE MONTANT DE TOUTE PERTE OU DE TOUT DOMMAGE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE REVENUS OU DE PROFITS RÉSULTANTS DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU LA FAUTE LOURDE, DE LA PERTE OU DE L'ENDOMMAGEMENT DU BIEN TRANSPORTÉ ET/ OU D'UNE LIVRAISON INCORRECTE, DE LA NON-LIVRAISON OU D'UN RETARD DANS LA LIVRAISON DU BIEN, DONT PUROLATOR PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT/L'EXPÉDITEUR, LE PROPRIÉTAIRE, LE DESTINATAIRE ET/OU TOUT TIERS EN VERTU D'UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU AUTRE, N'EXCÉDERA EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE PUROLATOR STIPULÉE CI-DESSUS. EN AUCUNE CIRCONSTANCE PUROLATOR NE SERA TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE ACCIDENTEL, EXTRAORDINAIRE, INDIRECT, PUNITIF OU ACCESSOIRE.

Retards

Purolator n'est pas responsable des conséquences (directes ou indirectes) découlant d'une omission de livrer un Envoi dans les délais stipulés. Sur demande, Purolator peut, à sa discrétion, rembourser ou créditer un Client (payeur) si un Envoi faisant l'objet d'une garantie n'est pas livré conformément à la garantie de service applicable (voir « Garanties de service »).

Événements indépendants de la volonté de Purolator

Purolator ne sera pas tenue de rembourser ni de créditer à un Client (payeur) ses frais d'expédition et ne sera nullement responsable des pertes, dommages, retards, non-livraisons, erreurs de livraison ou défaillances de service, résultant d'événements indépendants de la volonté de Purolator, y compris, mais sans y être limité, de tout acte, de toute erreur ou de toute omission de la part de l'Expéditeur, du propriétaire, du Destinataire ou de toute autre personne ayant un intérêt dans l'Envoi, de tout défaut ou vice inhérent de l'Envoi, de toute indication ou adresse incorrecte ou inadéquate sur le Connaissance, des cas de force majeure, des périls de l'air, des conditions météorologiques, des retards dus à un problème mécanique, des perturbations des réseaux de transport aérien et routier, des actions d'ennemis du peuple, des crises de santé publique, des mises en quarantaine, de la guerre, de grèves ou d'autres perturbations de la main-d'œuvre, de toute entité (y compris les vendeurs, les fournisseurs ou les clients), d'actes de terrorisme, d'émeutes et d'agitations populaires ou d'actions des autorités publiques (y compris des agents de douane et des services sanitaires) ayant un pouvoir réel ou apparent, de retards lors du dédouanement, l'absence de document(s) pour procéder à l'importation/exportation ni de tout Envoi nécessitant une manutention, des documents ou un acheminement spéciaux.

Pertes de renseignements personnels

La responsabilité de Purolator à l'égard de la perte de renseignements personnels (c.-à-d., de renseignements à l'égard d'une personne identifiable) contenus dans un Envoi est limitée conformément aux limites de responsabilité énoncées dans les présentes Modalités et conditions (voir « Responsabilité maximale »). Lorsque des Envois sont transportés pour des Clients qui ne sont pas des particuliers, chacun d'eux accepte que Purolator est un fournisseur de services tiers et qu'il est entièrement responsable de recueillir des renseignements personnels et de les partager avec Purolator conformément aux lois sur la protection de la vie privée et aux meilleures pratiques, notamment, mais sans s'y limiter, en obtenant un consentement significatif et éclairé au besoin, d'évaluer les dommages et de signaler toute perte d'information personnelle à l'autorité en matière de confidentialité et à la personne ou l'entité touchée.

Réclamations

Réclamations pour perte d'Envois ou pour dommages subis par ceux-ci

Purolator ne traitera aucune réclamation pour perte d'un Envoi ou pour dommages à un Envoi, à moins qu'un avis écrit précisant l'origine, la destination, le numéro d'identification du Colis (NIC), la date d'expédition de l'Envoi et l'estimation du montant réclamé relativement à une telle perte ou à de tels dommages ne soit remis à Purolator par écrit dans les délais prescrits suivants, à défaut de quoi Purolator n'aura aucune responsabilité à l'égard de l'Envoi; cependant, selon l'endroit où s'applique la Convention, d'autres délais peuvent s'appliquer. Purolator peut également exiger de la documentation connexe pour évaluer la réclamation. Ces documents peuvent inclure les factures d'achat originales, les évaluations, les devis pour réparation ou d'autres documents. Omettre de soumettre la documentation connexe nécessaire (à la seule discrétion de Purolator) peut entraîner le rejet de la réclamation. Pour traiter une réclamation, Purolator doit avoir une trace de l'activité de lecture optique pour l'Envoi prouvant que celui-ci est passé dans le réseau de distribution de Purolator (que ce soit par service de messagerie ou par service de fret). Purolator n'acquittera une réclamation pour la perte d'un Envoi ou pour dommages à un Envoi que si tous les frais de transport applicables à l'Envoi ont été payés.

Type d'Envoi	Type de dommages ou de perte		
	Dommages cachés	Dommages évidents au moment de la livraison	Perte/incapacité d'effectuer la livraison
Tous les Envois (sauf les Envois expédiés par service de fret et les Envois aériens internationaux)	21 jours à compter de la livraison	60 jours à compter de la livraison	9 mois à compter de la date d'expédition
Envois expédiés par service de fret	2 jours ouvrables à compter de la livraison	60 jours à compter de la livraison	9 mois à compter de la date d'expédition
Envois aériens internationaux	14 jours à compter de la livraison	14 jours à compter de la livraison	90 jours à compter de la date d'expédition

Lorsque la Convention ne s'applique pas, la déclaration finale de la réclamation doit être déposée dans les neuf (9) mois suivant la date d'expédition et une copie du Connaissance, dûment acquitté, doit y être jointe. Le droit de réclamer à Purolator des dommages-intérêts sous n'importe quel chef (que la

Convention s'applique ou non) sera éteint à moins qu'une action ne soit intentée dans les deux (2) années à compter de la date à laquelle l'Envoi aurait dû être livré ou à compter de la date à laquelle le transport a été interrompu. À l'exclusion des demandes de remboursement faites à l'égard de garanties de service, toute réclamation doit être envoyée par écrit, accompagnée du numéro de Connaissance (ou le NIC) et des documents justificatifs à l'adresse suivante :

Purolator Inc.
Centre national des réclamations
140 Champlain St. Dieppe, Nouveau-Brunswick E1A 1N8
Courriel : claims@purolator.com
Télécopieur : 1 800 447-6933

Veuillez communiquer avec Purolator pour obtenir de plus amples renseignements sur la soumission d'une réclamation et des documents justificatifs.

Inspection des dommages

Purolator se réserve le droit d'inspecter tout Envoi qui fait l'objet d'une réclamation pour dommages. Le Client, ou le Destinataire à qui l'Envoi a été livré, doit s'assurer que l'Envoi n'est pas déplacé du lieu de livraison jusqu'à ce que survienne le premier des événements suivants : une inspection est réalisée par Purolator ou 30 jours se sont écoulés depuis la date à laquelle Purolator a demandé l'inspection de l'Envoi. Si l'Envoi et son emballage ne sont pas conservés aux fins d'inspection, cela pourrait entraîner le rejet de la réclamation.

Évaluation des réclamations pour perte ou dommage

Quel que soit le poids de l'Envoi, la responsabilité maximale de Purolator pour la perte d'un Envoi ou un dommage à celui-ci ne dépassera pas la plus petite des sommes suivantes : (a) la responsabilité maximale de Purolator, telle que définie dans les présentes Modalités et conditions; (b) la valeur marchande réelle des articles au moment de l'évaluation de la réclamation par Purolator; (c) le coût initial des articles pour le demandeur; et (d) le coût de réparation des articles au moment de l'évaluation de la réclamation par Purolator.

Si le Client a déclaré une valeur sur le Connaissance, la responsabilité maximale de Purolator pour la perte d'un Envoi ou un dommage à celui-ci ne dépasse pas la plus petite des sommes suivantes : a) la valeur déclarée de l'Envoi jusqu'à concurrence du montant maximal pouvant être déclaré conformément aux présentes Modalités et conditions; (b) la

valeur marchande réelle des articles au moment de l'évaluation de la réclamation par Purolator; (c) le coût initial des articles pour le demandeur; (d) le coût de réparation des articles au moment de l'évaluation de la réclamation par Purolator. En aucun cas Purolator ne paiera une réclamation dont le montant déclaré excède la valeur réelle de l'Envoi perdu ou endommagé (y compris les articles qu'il contient) ou le coût de réparation des articles, au moment de l'évaluation de la réclamation par Purolator.

Loi applicable

Le contrat pour le transport des articles décrits dans le Connaissance est réputé inclure les modalités de transport prescrites par la loi du territoire d'où provient l'Envoi et y être assujetti. La disposition qui précède s'applique sans égard à toute disposition traitant de la loi applicable dans une Entente tarifaire pour services de messagerie. Dans la mesure où une disposition figurant ou mentionnée dans les présentes Modalités et conditions ou dans un Connaissance s'avère juridiquement invalide ou inexécutoire, ce caractère d'invalidité ou inexécutoire n'aura aucune incidence sur la validité ou la force exécutoire de toute autre disposition qui y figure ou y est mentionnée. Si le transport a pour destination finale ou pour escale un autre pays que le pays de départ, la Convention peut s'appliquer et restreindre la responsabilité de Purolator à l'égard de la perte de fret, des dommages au fret ou des retards de livraison.



Nous contacter

Téléphone

Renseignements généraux

1 888 SHIP-123 ou 1 888 744-7123

Appareil de télécommunication pour les personnes malentendantes

1 800 561-7876

Demandes relatives à Purolator Freight

1 888 302-8819

Adresse courriel

custserv@purolator.com

Clavardage en direct

purolator.com

Twitter

@PurolatorHelp

Courrier

Purolator Inc.

Siège social

2727 Meadowpine Blvd.

Mississauga, ON L5N 0E1

Canada

Soumissions confidentielles

Pour signaler de façon anonyme une conduite inappropriée, contraire à l'éthique ou illégale sans crainte de représailles, visitez [ClearView Connects](#), une plateforme tierce conformément à la [Politique sur les soumissions confidentielles](#) de Purolator.

Purolator Inc.

Siège social

2727 Meadowpine Blvd.
Mississauga, ON L5N 0E1
Canada

[purolator.com](https://www.purolator.com)

1 888 SHIP-123 (1 888 744-7123)

Copyright © 2024 Purolator Inc.

MC, MD Les mots, noms, titres, designs, logos et images suivants utilisés dans les Modalités et conditions de service de Purolator sont des marques de commerce de Purolator Inc. : Purolator, le logo de Purolator, Purolator Express, Purolator Routier, Purolator Même Jour, Purolator Freight, Services de retour Purolator^{MC}, Purolator Accélééré, Purolator Régulier, Purolator Expédition en ligne, ExpressCheque, Multipièce et Purolator Promesses tenues^{MD} et sa conception.